



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GENTHOD

COMPTE RENDU DE  
L'ADMINISTRATION  
MUNICIPALE | 2014



## MESSAGE DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi cantonale du 18 avril 1984 sur l'administration des communes, nous vous présentons le rapport administratif et financier couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

2014 a été une année de consolidation avec les finitions et retouches inévitables liées au nouveau **centre communal**, mais aussi à l'exécution conformément aux spécifications agréées. Force est de constater que quelques sous-traitants ont eu de la peine à honorer leurs engagements. Avec l'achat de matériel non prévu dans le devis général, le coût final de cette réalisation majeure est de CHF 17'055'827.90 par rapport aux CHF 16'551'496.- de crédits (crédit d'étude de CHF 750'000.-, crédit de construction de CHF 15'350'000.- et crédits complémentaires des frais précédant la construction de CHF 451'497.-). Ce faible dépassement de CHF 504'331.90 (soit 3.0%) est dû, d'une part, au recours initial qui a retardé le début des travaux et n'a plus permis au bureau d'architectes de négocier des prix plus intéressants avec les sous-traitants et, d'autre part, aux plus-values acceptées par le Conseil municipal donnant du caractère à cet ensemble, comme les portes en chêne massif et les sols en travertin, cette très belle pierre venant d'Italie. Nous avons reçu pour cette réalisation répondant au standard Minergie une subvention de CHF 105'000.- de l'Etat de Genève (fonds d'énergie des collectivités publiques – Centre Intercollectivités pour la Maîtrise de l'Energie, CIME). Il faut féliciter tous les intervenants pour un contrôle des coûts serré et pour l'exécution conformément aux spécifications agréées, même s'il reste encore quelques points à résoudre. Les salles de cet ensemble communal sont très sollicitées. Pour l'année 2014, il y a eu 30 locations payantes dont 15 pour la salle des Ecureuils, et une belle affluence lors des divers concerts et événements culturels, sans compter la fête des promotions et la commémoration du 1<sup>er</sup> août. L'Espace Saladin et la salle des sociétés sont aussi bien utilisés. Les sociétés locales et groupes politiques bénéficient de la gratuité des locaux.

2014 a aussi vu l'inauguration du local du Sauvetage situé sur la commune de Bellevue, en présence du Conseiller d'Etat Serge Dal Busco et de la Baronne Nadine de Rothschild. Des travaux s'inscrivant dans l'intercommunalité de 4 communes, puisque Collex-Bossy et Pregny-Chambésy ont participé à cette rénovation, même si la majorité des coûts est supportée par Bellevue et Genthod, à la satisfaction du président du Sauvetage, le Gentousien Frédéric Porchet.

En 2014, Genthod a fêté le **bicentenaire** de l'entrée du Canton de Genève dans la Confédération Helvétique. Fin 1813, Genève voyait avec satisfaction les troupes autrichiennes commandées par le Général Ferdinand von Bubna und Littiz chasser l'occupant français qui avait investi notre Cité-Etat depuis 13 ans. Les jours de l'Empire napoléonien étaient comptés quand bien même Napoléon avait fait de Genève le chef-lieu du Département du Léman, un territoire bien plus étendu que le Grand-Genève dont on parle aujourd'hui. En 1814, Genthod était déjà genevois mais sous forme d'enclave, tout comme Céligny et les mandements de Jussy et de Peney. L'arrivée des Confédérés au Port-Noir le 1<sup>er</sup> juin 1814 sous forme de contingents fribourgeois et soleurois envoyés par la Diète fédérale suscite joie et espoir et incite Genève à entrer dans la Confédération suisse. Le processus est long car la Confédération exige une continuité territoriale avec le canton de Vaud. Versoix deviendra ainsi genevoise. C'est finalement en mai 1815 que Genève entre officiellement dans la Confédération. Genthod est maintenant désenclavée, et suisse. D'autres communes rejoindront le canton de Genève en 1816. L'occasion de fêter pour elles cet événement lors de la prochaine législature.

La Mairie a mis en place un **système de contrôle interne** qui sera complètement informatisé en 2015. Elle aura ainsi répondu aux recommandations de la **Cour des Comptes** émises en 2012. Finalement, les bâtiments communaux ont été dotés d'un système de clefs électroniques afin d'en gérer les accès.

**François Mazonod** | Maire 2011 - 2015



Inauguration du local du Sauvetage



C'est dans le cadre des festivités de ce bicentenaire du rattachement de Genève à la Confédération suisse que le Sergent-major des pompiers et porte-drapeau M. Grégory Mayoraz déploie les couleurs gentousiennes aux côtés de M. François Longchamp, Président du Conseil d'Etat, de M. Didier Burkhalter, Président de la Confédération, et de M. François Mazonod, Maire de Genthod.



M. Michel Stalder, Adjoint au maire de Genthod, crée un lien avec l'huissier dépêché par le Canton de Berne. A l'occasion de ces festivités, tous les cantons ont délégué des huissiers à Genève.

<b>ADMINISTRATION   GESTION DU PERSONNEL   AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TISSU ÉCONOMIQUE   ÉTAT CIVIL   CIMETIÈRE   FINANCES   BÂTIMENTS</b>	2
<b>AFFAIRES SOCIALES ET NATURALISATIONS   CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE   SPORTS ET LOISIRS   SCOLAIRE</b>	7
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE   GÉNIE CIVIL ET MOBILITÉ   ENVIRONNEMENT</b>	11
<b>SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	13
<b>BILAN DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2014</b>	20
<b>ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD</b>	25
<b>BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES</b>	27
<b>PRÉSIDENTE DES ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES</b>	38
<b>BILAN DES GROUPEMENTS COMMUNAUX</b>	38
<b>RAPPORT FINANCIER 2014</b>	41
<b>ÉLÉMENTS STATISTIQUES</b>	53
<b>RENSEIGNEMENTS UTILES</b>	55
<b>GENTHOD PRATIQUE</b>	58
<b>RECOMMANDATIONS</b>	61
<b>PLAN DE LA COMMUNE</b>	63
<b>AUTORITÉS MUNICIPALES</b>	64



# ADMINISTRATION GESTION DU PERSONNEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TISSU ÉCONOMIQUE ÉTAT CIVIL | CIMETIÈRE FINANCES | BÂTIMENTS

## FINANCES COMMUNALES

### Budget 2014

Pour mémoire, le budget 2014 a été voté le 12 novembre 2013. Il se voulait équilibré, dégageant même un boni:

- > avec des charges de CHF 12'292'737.-;
- > des revenus de CHF 12'309'503.-;
- > soit un excédent de revenus prévisible de CHF 16'766.-

tout en maintenant le nombre de centimes additionnels à 25 (le plus bas du canton depuis 2008) et en dégageant à 100% la taxe professionnelle communale (ce qui prévaut depuis 2002).

Comme le veut la loi, le projet de budget avait été présenté par l'Exécutif en première lecture lors du Conseil municipal du 17 septembre 2013. La contribution des diverses commissions a conduit les conseillers à voter ce budget. Les prévisions des recettes fiscales (CHF 7'662'275.- pour les personnes physiques et CHF 2'000'000.- pour les personnes morales) étaient en hausse de CHF 685'000.- par rapport à l'année précédente. Comme le permet la loi, ces recettes avaient été majorées de 10% pour procéder à des amortissements complémentaires au bouclage des comptes en mai 2015.

### Comptes 2014

Les comptes 2014 ont été approuvés à l'unanimité le 12 mai 2015, à savoir:

- > des charges à hauteur de CHF 13'241'875.16 incluant un amortissement complémentaire de CHF 2'085'476.55;
- > des revenus à hauteur de CHF 12'507'924.45;
- > soit un excédent de charges de CHF 733'950.71.

Sans cet amortissement complémentaire, l'exercice se serait soldé par un boni de CHF 1'351'525.84 dû à un bon contrôle des dépenses de fonctionnement et malgré une production fiscale de CHF 10'699'815.-, bien inférieure à celle – extraordinaire – de l'an dernier (de plus de 17 Mio). Contrairement à l'année dernière, pas de boni exceptionnel mais tout de même des recettes fiscales en progression par rapport à 2012 et 2011. Quant aux investissements, ils se situent à hauteur de CHF 3'201'968.-.

Le Conseil municipal a également approuvé à l'unanimité les crédits budgétaires supplémentaires 2014 pour un montant total de CHF 2'185'033.42, dont CHF 1'590'476.- d'amortissements complémentaires votés le 9 décembre 2014. Les crédits budgétaires supplémentaires étaient de CHF 2'066'044.21 en 2013, de CHF 467'726.69 en 2012, de CHF 1'210'900.14 en 2011 et de CHF 2'400'038.37 en 2010. Rappelons que ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées dans d'autres rubriques de charge, et au besoin par la fortune nette de la commune. La loi oblige les communes à voter les dépassements même s'ils sont compensés par des recettes sous d'autres rubriques budgétaires.

L'approbation par le Conseil municipal de cet amortissement complémentaire dans les crédits budgétaires supplémentaires va certes baisser un peu le niveau de notre trésorerie, mais aura le grand avantage d'alléger le budget 2015, très impacté par la contribution de Genthod au fonds intercommunal de péréquation financière. En tout, ce sont CHF 2'465'476.- d'amortissements complémentaires qui auront été effectués pendant cette législature, et plus précisément pour les années 2013 et 2014. Une situation enviable qui permet aux nouveaux élus une plus grande latitude dans l'élaboration des futurs budgets.



Les deux graphiques ci-dessous comparent les prévisions des recettes fiscales communiquées par l'Etat, les montants utilisés pour le budget, ainsi que la production fiscale réelle; ceci tant pour les personnes physiques (PP) que pour les personnes morales (PM):

### Evolution et planification de la production fiscale de 2010 à 2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Budget personnes physiques</b>	6'750'000	6'983'000	6'815'000	6'976'600	8'428'503	10'860'658
<b>Production fiscale personnes physiques</b>	6'845'536	6'524'132	8'119'226	12'072'101	7'429'772	
<b>Budget personnes morales</b>	365'000	275'000	2'000'000	2'000'000	2'200'000	3'039'450
<b>Production fiscale personnes morales</b>	1'408'037	1'996'970	2'326'999	5'238'860	3'270'044	





Fête des promotions

### **Budget 2015**

Prérogative des plus importantes du Conseil municipal, le budget 2015 a été voté à l'unanimité le 11 novembre 2014. Comme le veut la loi, le projet de budget avait été présenté par l'Exécutif en première lecture lors du Conseil municipal du 14 octobre. Les prévisions des recettes fiscales 2014 de CHF 9'444'050.- pour les personnes physiques et de CHF 2'643'000.- pour les personnes morales sont en hausse de CHF 2'424'775.- par rapport à l'an dernier. Selon le Règlement d'application sur l'Administration des Communes (art. 23 al. 2 RAC), les communes demeurent responsables de leurs évaluations budgétaires en matière fiscale. Avec l'accord du Service de Surveillance des Communes, rattaché au Département présidentiel, ces prévisions ont été majorées de 15% pour présenter un budget équilibré tout en absorbant une charge de près de 6 Mio représentant la contribution de la Commune de Genthod au fonds intercommunal de péréquation financière. Il eut été en effet inopportun voire incompréhensible de présenter un budget déficitaire (le déficit doit être inférieur au montant des amortissements) 6 mois après avoir encaissé un boni de plus de CHF 7,5 Mio au bouclage des comptes 2013. C'est précisément ce résultat exceptionnel qui impacte la péréquation intercommunale et pèse lourdement dans le budget 2015, faisant de Genthod la commune la plus contributive au fonds intercommunal de péréquation financière 2015 et donnant à Genthod l'indice général de capacité financière le plus élevé du canton.

## Bâtiments communaux

La rénovation des bâtiments communaux, tant du patrimoine financier que du patrimoine administratif, a toujours été une préoccupation de l'Exécutif. La maison du Pressoir a été rénovée afin d'offrir deux appartements dès le début 2015. Son histoire remonte au 30 mai 1899 quand le Maire Théodore de Saussure exposa qu'il y avait pénurie de logements et proposa de créer 2 appartements au-dessus du pressoir communal, dans le grenier d'étendage qui n'était jamais utilisé. L'accès à ces deux appartements se fait maintenant par le chemin du Pressoir et non plus par le chemin du Presbytère.



2014 a vu l'inauguration du local du Sauvetage de Bellevue-Genthod. Son état de délabrement avancé nécessitait une rénovation. Il a été inauguré le 30 août 2014 en présence de la Baronne Nadine de Rothschild. En effet, c'est par le biais du fonds Rothschild que la Commune de Pregny-Chambésy a participé à cette rénovation, tout comme Collex-Bossy, dont certains habitants sont membres du Sauvetage. La plus grande partie des frais a été supportée par Bellevue et Genthod. Quelques travaux de finition auront lieu en 2015. Le bouclage de ce crédit d'investissement de CHF 1,8 Mio (dont CHF 850'000.- pour Genthod) sera fait en 2016, mais on sait déjà qu'il ne sera pas dépassé. Il devrait y avoir un non-dépensé de près de CHF 150'000.-.

La Société de Sauvetage de Bellevue-Genthod, composée de 49 membres bénévoles, offre un secours gratuit aux personnes en difficulté sur le lac. Des vigies sont organisées régulièrement pour surveiller le lac directement depuis le local, mais aussi pour former les membres aux premiers secours sur l'eau et aux manœuvres sur les bateaux. Ses membres restent joignables en tout temps grâce à un service d'alerte et peuvent envoyer ainsi un bateau avec son équipage pour intervenir en moins de 10 minutes. Le président de cette section du sauvetage est le Gentousien Frédéric Porchet.



Inauguration du local du Sauvetage.



Le nouveau **centre communal** répond aux attentes des habitants. Les sociétés et associations locales profitent de ces nouveaux espaces bien aménagés. Les spectacles de qualité se sont succédés tout au long de l'année et les demandes de locations sont nombreuses.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

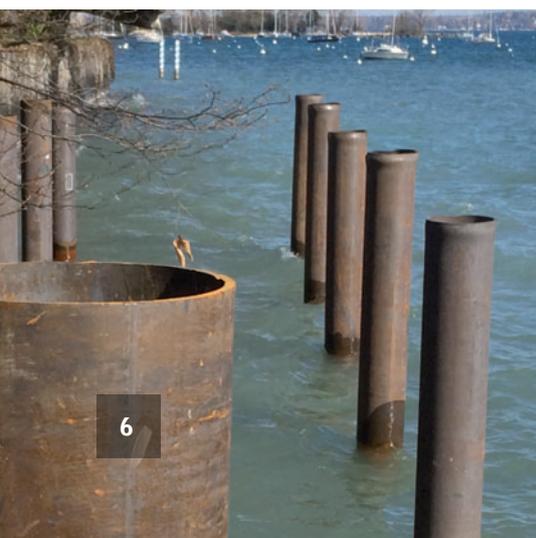
### Accès au lac: Bains du Saugy

Riveraine du lac, Genthod est en ce sens une commune privilégiée. Les accès au lac se situent au port du Creux-de-Genthod, à l'esplanade de la Revillotte et par le bas de la campagne Lullin dont le ponton et le radeau sont propices aux bains de soleil et à la baignade. Les Bains du Saugy datent des années 1920, quand l'Association des Intérêts de Bellevue adressait au Département des Travaux Publics de Genève un projet d'agrandissement des bains de Genthod-Bellevue et l'installation de 3 cabines, puis pour l'installation d'un plongeur à une distance de 40 à 50 m du bord du lac en face du bas du chemin du Saugy. Ces installations étaient situées sur le territoire communal. Grâce à la très bonne collaboration avec les services de l'Etat de Genève, notamment la Capitainerie cantonale, ce projet de réhabilitation veut remémorer les anciens Bains du Saugy sur la parcelle de la Commune de Genthod, offrir un meilleur accès aux rives du lac, améliorer l'espace de détente sur la parcelle de l'Etat et compléter les installations existantes d'éléments saisonniers destinés aux activités estivales liées à la baignade. Le Conseil municipal a voté à l'unanimité le 13 mai 2014 un crédit d'investissement de CHF 530'000.- pour la rénovation des Bains du Saugy. La Commune de Genthod finance les installations se situant sur terre tandis que de son côté la DGNP (Direction Générale de la Nature et du Paysage) prend à sa charge les installations lacustres pour un montant de CHF 590'000.-. C'est en effet la Capitainerie qui a autorité pour toute installation située sur le lac. A fin 2014, les travaux ont bien avancé. Ils seront terminés à temps, avec la pose d'éléments flottants pour mai 2015 et l'inauguration de cet espace magnifique qui est placé sous la sauvegarde des citoyens.



### Des youyous au Creux-de-Genthod

L'Etat de Genève, par le biais de la Capitainerie cantonale, qui est souveraine sur le domaine lacustre, a aménagé un ponton pour le stockage des youyous au Creux-de-Genthod. Il s'agit de remplacer progressivement le service de navettes des navigateurs bénéficiant d'une bouée d'amarrage. Les caillebotis ont été posés et ont reçu des arceaux avec places numérotées.



François Mazenod | Maire 2011 - 2015

## AFFAIRES SOCIALES ET NATURALISATIONS | CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE | SPORTS ET LOISIRS | SCOLAIRE

### Nouveau bâtiment de la crèche intercommunale (GIBC)



La crèche des 4 saisons n'est plus, vive la crèche des 4 saisons!

C'est en 2005 que la crèche provisoire intercommunale a vu le jour dans un pavillon temporaire à Pregny-Chambésy. Une association, celle de la crèche des 4 Saisons, est partie de zéro pour accueillir de plus en plus d'enfants à travers les années. Les quatre communes (Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy) ont continué de soutenir son activité par un apport financier constant et grandissant. Parallèlement, le Groupement Intercommunal du Bâtiment de la Crèche (GIBC) s'est penché sur le lieu d'implantation définitif et le bâtiment à construire. La tâche fut semée d'embûches. Le Groupement croit avoir trouvé le lieu idéal en 2007 avec l'acquisition à l'hoirie Rilliet par la Commune de Bellevue de la parcelle dite des Tuilots, proche de l'entrée d'autoroute des Romelles, mais l'autorisation de construire n'est pas délivrée. Il faut remettre l'ouvrage sur le métier et c'est en 2012

que tout s'accélère puisque le terrain qui fait le consensus a été trouvé. Il s'agira de la parcelle surplombant le centre scolaire belleviste. Les travaux de construction menés tambour battant ont permis d'inaugurer le bâtiment le 5 octobre 2013 (voir encadré).

Au sein du Groupement, une répartition a été établie entre la construction de la crèche (incombant à Mme Fatton, Maire de Collex-Bossy, et M. Fabbì, Maire de Bellevue) et la préparation à la transition organisationnelle (incombant à Mme Archetto, Conseillère administrative de Pregny-Chambésy et M. Stalder, Adjoint au maire de Genthod). Le GIBC n'étant toutefois dévolu qu'à la construction du bâtiment et non à son exploitation et le nombre d'enfants devenant trop important pour l'association, le GIBC devient le GIC. Une seule lettre qui cache un changement en profondeur avec une reformulation des statuts, du règlement, de la convention, etc. Formellement, c'est depuis le 16 avril 2014 que le nouveau Groupement intercommunal de la crèche existe. Le 28 avril 2014 a eu lieu la séance de signatures des différents documents lançant ainsi le mandataire "Pop e poppa\*", association à but non lucratif, sur les rails de cette nouvelle aventure! L'association les 4 Saisons a accepté de prolonger son activité de manière à ce que la transition s'effectue au mieux. Les magistrats des quatre communes remercient sincèrement les membres de l'association pour l'engagement dont ils ont fait preuve toutes ces années.

\* [www.popepoppa.ch](http://www.popepoppa.ch)

"Pop e poppa" gère 10 crèches en Suisse. Son nom signifie garçon et fille en rhéto-romanche.



Avec les représentants des communes de Collex-Bossy, Pregny-Chambésy, Bellevue et Genthod ainsi que le Dr Bénédicte Rilliet et M. Charles Beer, Président du Conseil d'Etat lors de l'inauguration de la crèche le 5 octobre 2013

## INAUGURATION

Le bâtiment définitif a été inauguré le 5 octobre 2013 en présence notamment de M. Charles Beer, Président du Conseil d'Etat. Le temps ayant été incertain, la partie officielle a dû être organisée dans le parking souterrain. Le bâtiment a été baptisé "Dr Frédéric Rilliet" en l'honneur du Maire de Bellevue de 1922 à 1931, né en 1878 et décédé en 1952, qui fut précurseur dans la médecine scolaire pendant 40 ans et auteur de nombreuses publications sur le sujet. Retrouvez un article plus complet sur le site internet communal, rubrique Histoire.



### La crèche en quelques chiffres

La crèche a certes ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2013, mais si le bâti est bien là, sa structure organisationnelle doit monter en puissance. Initialement établi à 37, le nombre de places est passé à 50 en mai, pour atteindre les 68 places début 2015. Elles se répartiront de la manière suivante:

- > Bellevue | 25 places
- > Collex-Bossy | 8 places
- > Genthod | 23 places
- > Pregny-Chambésy | 12 places

Vu que la capacité maximale du bâtiment est de 90 enfants, selon la capacité d'accueil restante, des conventions pourront être mises en place pour l'octroi de places pour des entreprises domiciliées sur le territoire de l'une des quatre communes.

L'ouverture de la crèche subira également un chamboulement dès 2015 puisqu'elle ne fermera ses portes que la dernière semaine de juillet, la première d'août et entre Noël et Nouvel An, soit 48 semaines d'ouverture contre 42 précédemment.

Tous les frais de fonctionnement de la crèche sont répartis entre les parents et la commune concernée. La part des parents dépend du salaire total mais varie entre 11,95 et 14%. Pour tout enfant supplémentaire dans la fratrie, une réduction de 50% est octroyée. Aussi, chaque commune, en plus de l'investissement sur le bâtiment, assume entre 86 à plus de 94% chaque place sans compter les tranches horaires inoccupées engendrant une perte sèche. Tous ces chiffres relatifs ne prennent leur sens qu'avec le prix d'une place de crèche qui se monte à CHF 35'000.- (estimation pour 2014)!

Entre la Direction, les éducatrices diplômées et auxiliaires, apprentis, stagiaires, cuisiniers et employées de maison, ce n'est pas moins d'une trentaine d'employés (dont les trois-quarts sont engagés à 100%) qui constituent l'équipe permettant de faire tourner une telle structure.

### Et sinon, concrètement?

Vous êtes ou allez bientôt être parent? Retrouvez de plus amples informations (règlements, procédures, etc.) sur le site [www.crecheles4saisons.sitew.ch](http://www.crecheles4saisons.sitew.ch). Veuillez noter que les Mairies ne feront pas l'intermédiaire dans ces démarches. Sachez par avance que les places sont octroyées dans les limites des quotas énoncés ci-dessus et en fonction des disponibilités horaires. Les priorités d'attribution des places sont régies par le règlement qui fixe le lieu de résidence comme première priorité, puis le taux d'activité professionnelle du ou des parents. Les familles résidant dans la commune et dont le ou les parents travaillent sont prioritaires.



## **Crèche intercommunale des 4 Saisons (GIC)**

Le dossier de la crèche est arrivé à son terme. Les statuts ont été approuvés par les conseils communaux des 4 communes partenaires puis par le Conseil d'Etat. L'appel d'offres concernant la recherche d'un exploitant de la crèche a abouti au choix de l'entreprise Amalthée. Mme Nathalie Mülhemann, directrice de l'ancienne structure, ayant décidé de réorienter sa carrière, a été remplacée par Mme Isabelle Plater-Zyberk.

La crèche offre actuellement 63 places qui sont occupées par 91 enfants et encadrés par 31 collaborateurs, dont 1 directrice, 1 adjointe administrative, 4 apprentis et 2 cuisiniers, équivalant à 28,1 postes à plein temps. Parmi eux, 20 enfants de Genthod sont accueillis à la crèche ce qui nous a permis d'épuiser la liste d'attente. Il faudra tout de même attendre 2015 pour que toutes les places puissent être occupées.

Nous remercions la directrice, Mme Mülhemann, le comité de l'association et toutes les personnes ayant œuvré au fonctionnement de la crèche située à Chambésy, de tout le travail fourni durant cette phase provisoire – qui aura duré tout de même 8 ans – et de leur collaboration pour le passage du témoin à la nouvelle structure.

## **La Vigne Blanche et la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturel)**

Les activités de la Vigne Blanche se sont déroulées sans incidents majeurs cette année. La patinoire a rencontré un vif succès comme d'habitude et le climat, spécialement bien adapté aux sports d'hiver, a permis à encore plus de patineurs de profiter des installations que les autres années. Les traditionnelles discos sur glace ont rencontré un franc succès et ont pu se dérouler comme prévu.

Le changement d'exploitants du restaurant de la Vigne Blanche a permis de changer le concept de restauration et d'étendre les heures d'ouvertures qui coïncident mieux avec celles du centre sportif.

Les activités de la FASe se sont concentrées sur les points suivants:

- > renforcement des actions au local de la Vigne Blanche;
- > mise en place de "petits jobs" sur les communes de Bellevue et de Genthod;
- > accompagnement d'un projet de "voyage" avec un groupe de jeunes du local;
- > développement de la communication autour des actions de la FASe.

Les tournées de rue sont également un aspect important du dispositif de la FASe. Elles ciblent tous les publics avec un focus sur les 12 à 25 ans. L'un des objectifs visés est la prévention des risques liés à la consommation excessive d'alcool et de substances illicites.

Ces tournées se basent sur les actions suivantes:

- > aller à la rencontre des personnes et groupes là où ils se trouvent;
- > assurer une présence accessible aux populations concernées et une fonction de prévention dans les lieux et espaces publics;
- > être à l'écoute des personnes qui rencontrent des difficultés;
- > favoriser et/ou accompagner la mise en place des projets;
- > soutenir, orienter et accompagner les jeunes en difficulté.

## **Genthod utilise pleinement son infrastructure culturelle et augmente son offre**

Le bilan des installations culturelles est très positif. Elles offrent des possibilités variées de spectacles ou de manifestations et les particuliers se sont également appropriés les lieux en y organisant des réunions et autres fêtes de famille.

Une plaquette et un DVD retraçant sa construction et la fête de son inauguration, remis à tous les foyers de la commune, marquent son 1<sup>er</sup> anniversaire.

Le programme culturel 2014 fut haut en couleur et très varié. Il permit d'utiliser pleinement les nouvelles ressources à disposition du centre communal. L'utilisation de la grande salle fut testée dans le cadre de spectacles comme celui d'Henri Dès ou, comme pour l'édition 2014 d'Antigel, celui d'Adam Green qui a enthousiasmé son public nombreux avec un show Special Acoustic.

Pour les années futures, la programmation culturelle se fera sur une base annuelle en lieu et place d'être à cheval sur 2 années afin de s'aligner sur la pratique habituelle. L'alternance d'événements gratuits et payants nous permet de recevoir à la fois des artistes de plus grande audience, des jeunes talents ou encore des manifestations culturelles.

L'autre grand événement attendu dans notre salle communale fut bien sûr la Fête des promotions. L'adjonction d'une protection solaire, adossée aux parois vitrées, offrit un cadre agréable pour cette soirée d'été alors que la salle Gallatin abrita ceux à la recherche d'un endroit calme. Le seul bémol fut l'utilisation de la scène de la salle principale comme piste de danse qui n'a pas rencontré le succès espéré. Une nouvelle formule est à l'étude.

Notre ancienne salle communale et le Temple ont toujours leurs places dans ce dispositif. Ils reçoivent des spectacles plus spécifiques, pour les enfants ou pour une audience plus restreinte.

La création de nouveaux espaces pour les sociétés a permis d'agrandir la bibliothèque en utilisant les anciens locaux de l'Harmonie. Deux zones sont à présent disponibles: l'une réservée aux enfants et l'autre aux adultes. Cela a permis d'installer de nouveaux présentoirs et étagères afin d'augmenter l'offre de lecture.

Le Creux de Genthod est venu s'ajouter à cette longue liste. L'organisation de la Fête de la musique au bord du lac nous a rappelé à quel point il est agréable de venir s'y distraire.

## **Genthod et ses aînés**

Les activités pour nos aînés rencontrent toujours plus de succès. 83 personnes ont participé à la sortie au Théâtre du Léman pour assister à la représentation de la pièce "13 à table", 75 sont allés visiter le Musée Olympique à Lausanne puis au repas qui a suivi la traditionnelle sortie et 90 ont assisté au spectacle du Cirque Knie.

## **Aide humanitaire à l'étranger et en Suisse**

Genthod continue son soutien aux associations humanitaires. En 2014, ce sont 24 associations qui ont reçu des dons pour un montant total de CHF 80'000.-. Les associations d'aide genevoises et suisses ne sont pas oubliées et elles ont reçu une somme globale de CHF 20'000.- pour poursuivre leurs activités.

**Michel Stalder** | Adjoint au maire

# SÉCURITÉ PUBLIQUE GÉNIE CIVIL ET MOBILITÉ ENVIRONNEMENT

## SÉCURITÉ PUBLIQUE



### Route du Saugy

Après plusieurs interventions et discussions du soussigné avec la Direction générale des transports, la Mairie a finalement obtenu l'autorisation de poser un miroir au bas de la route du Saugy, ce qui permettra d'avoir une meilleure visibilité pour bifurquer à gauche en direction du Creux de Genthod. Cette demande datait du début de l'année 2012.

### Nominations au Corps des sapeurs-pompiers de Genthod

Après que les candidats aient suivi avec succès les cours de formation dispensés par la Sécurité civile, le Conseil municipal, dans sa séance du 24 juin 2014, a décidé d'approuver les nominations suivantes:

- > M. Stéphane Nicollin au grade de Capitaine et Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers
- > M. Christophe Baumgartner au grade de Lieutenant à la Compagnie des sapeurs-pompiers

Ces nominations sont devenues effectives le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### Cahier des charges pour la sécurité à Genthod

Durant plusieurs séances la Commission de la sécurité publique s'est penchée sur l'élaboration d'un concept sécuritaire comprenant des rondes par une entreprise privée ainsi que la mise en place d'un certain nombre de caméras de surveillance à différents endroits de la Commune. Cette démarche permettra de lancer un appel d'offres en conformité avec la procédure AIMP (Accord international sur les marchés publics) applicable en la matière.

Dans le cadre de cette procédure, la Mairie s'est adjoint les services d'un spécialiste qui a déjà fourni des prestations similaires dans d'autres communes genevoises. Le projet sera finalisé fin 2015 ou début 2016.

## GÉNIE CIVIL ET MOBILITÉ

### Collecteur d'eaux pluviales à la route de Rennex

Un nouveau collecteur reliant la route de Rennex au chemin de la Fermette a été créé afin d'évacuer les eaux pluviales de la route de Rennex en amont de la ferme Rizzoli. L'ancien collecteur avait été construit durant la guerre 1939-1945, dont une partie était constituée de tuyaux en béton et une autre partie de tuyaux, sous-dimensionnés, en terre cuite. Un sondage à l'aide de caméras a contraint la Mairie à procéder au remplacement complet de ce collecteur.

Le trottoir longeant la route de Rennex depuis le chemin de Mont-Rose jusqu'au chemin des Limites a été terminé en décembre 2014. La pose de la couche définitive, en goudron beige, sera effectuée durant le printemps 2015.

### Assainissement des collecteurs au chemin des Troiselles

Vu la complexité des travaux de mise en séparatifs des collecteurs exigée par le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) patronnés par les services de l'Etat, la Mairie a demandé un avis de droit afin de clarifier les différents aspects juridiques liés à ce projet. S'agissant d'une installation publique sur un chemin privé, les frais y relatifs seront entièrement à la charge de l'Etat, ceci en raison d'un nouveau mode de financement applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par contre, les frais de remise en état du chemin incombent à la Commune.

Une servitude permettant le passage des véhicules pendant la durée des travaux a pu être négociée avec le Groupe Franck Muller afin de rejoindre la route de Malagny. La Mairie apprécie ce geste et lui exprime ses remerciements pour son excellente collaboration.

Il convient de noter que le chemin des Troiselles conservera entièrement son caractère privé tout en restant une voie sans issue.

### Parking des Chânets

Le projet de construction d'un parking pour remorques et caravanes situé au chemin des Chânets sur la commune de Bellevue a subi plusieurs modifications, notamment la transformation des autorisations de construire APA (procédure accélérée) en DD (demande définitive), ce qui a provoqué des retards dans l'avancement de ce projet. Toutefois, l'autorisation de construire a été délivrée le 28 novembre 2014. Les soumissions pour les travaux ont été lancées et les travaux pourront en principe débuter à la fin du printemps 2015.

### Réorganisation du stationnement des véhicules

En accord avec la Direction générale des transports (ancienne Direction générale de la mobilité) la Mairie a procédé à une modification de la durée du stationnement à plusieurs endroits de la Commune. Mme Marine Persin et M. Thierry Messenger, directeur, se sont rendus sur place afin d'étudier cette problématique de manière approfondie.

### Creux de Genthod et route du Creux-de-Genthod

La durée de stationnement sur le parking du port du Creux-de-Genthod passe en zone limitée à 4h, les jours ouvrables de 8h à 19h, sauf pour quelques places dont la durée est limitée à 15h. Ce dispositif devrait permettre une meilleure disponibilité des places et mieux répondre aux besoins des usagers.

Dans la même optique la durée de stationnement sur la route du Creux-de-Genthod, en amont de la route de Lausanne et de la voie ferrée jusqu'à la hauteur du Tennis Club, est réglementée à 15h. Le tronçon situé entre le Tennis Club et la route du Saugy passe en zone limitée à 4h, les jours ouvrables de 8h à 19h.



## Route de Lausanne

Le stationnement sis le long de la route de Lausanne sur le territoire de la Commune de Genthod entre la rue de la Printanière et le giratoire de la route de Collex est limité à 4h, ceci afin d'homogénéiser le dispositif de parcage dans le secteur.

## Chemin de la Pralay

Devant l'épicerie et l'office postal, quelques places en zone bleue d'une durée d'1h30 ont été installées, favorisant les clients du magasin ainsi que le cabinet médical à proximité. Le solde des places de parcage sur ce tronçon derrière le centre communal est maintenu à 15h.

## ENVIRONNEMENT

### Journée Nature 2014

C'est par un temps magnifique que la sortie "Journée Nature" a eu lieu le samedi 20 septembre à la Maison du Terroir à Lully. Une participation d'une cinquantaine de personnes prouve que cette journée attire de plus en plus la population. Grâce à M. John Dupraz, ancien Conseiller national et président de la Maison du Terroir, la visite a pu avoir lieu un samedi. La projection d'un court-métrage et les explications sur la cave du vignoble de l'Etat ont permis aux participants de poser toutes les questions y relatives. Pour clore cette journée, un apéritif dînatoire avait été préparé par le traiteur André Vidonne, ainsi qu'une dégustation des vins du terroir genevois.

### Développement durable

Mme Enrica D'Alfonso, responsable Développement durable à la Commune de Bellevue, nous a présenté la stratégie mise en place sur le plan communal. Elle relève que les séances publiques ne rencontrent malheureusement pas l'écho souhaité auprès de la population.

En ce qui concerne l'obtention du label "Cité de l'Energie" décerné par SuisseEnergie, un programme d'encouragement de la Confédération pour les communes désireuses de mener une politique énergétique et climatique durable, la mise en place d'un audit s'avère indispensable. Le coût du processus de labellisation s'élève entre CHF 25'000.- et CHF 30'000.- Ce dossier fera l'objet d'un suivi lors de la prochaine législature.



M. Andréas Baumgartner, Adjoint au maire, signant les contrats pour les corridors biologiques avec M. Marcel Beauverd, Conseiller administratif de Bellevue, le 27 février 2014

## Giratoire route de Lausanne

Plusieurs habitants de la Commune ont exprimé leur mécontentement à la Mairie concernant l'aménagement médiocre du giratoire situé sur la Commune de Genthod à l'intersection de la route de Lausanne et de la route de Collex. Il convient de noter que cette route est cantonale et relève de ce fait de la responsabilité de l'Etat.

La Mairie a été informée par le Service de l'aménagement des routes cantonales qu'il ne disposait pas des ressources humaines et financières nécessaires afin d'aménager ce giratoire.

Il sied de rappeler que la Commission de l'environnement s'est penchée assidûment sur un projet susceptible de mettre en valeur l'image de la Commune. Toutefois, à la suite de travaux des Services Industriels de Genève, l'Etat s'est saisi du dossier et a procédé à l'aménagement du giratoire dont le piètre résultat ne répond guère à la vision de la Commune.

### Aménagements de bennes enterrées

Suite à la volonté de la Mairie, dans un avenir plus ou moins lointain, de ne plus collecter les poubelles devant chaque propriété et de favoriser le tri des déchets, une étude a été entreprise pour l'installation de bennes enterrées à plusieurs endroits de la commune, comme le site déjà installé derrière l'ancienne épicerie. Un projet à proximité de l'ancienne poste, au chemin de la Pralay, pourrait voir le jour en 2015.

### Corridors biologiques Vesancy-Versoix

La signature de la convention a eu lieu à Versoix en début d'année, en présence du Conseiller d'Etat Luc Barthassat, des magistrats des communes de la rive droite du lac mais aussi des personnalités du monde politique et économique du Pays de Gex.

**Andréas Baumgartner** | Adjoint au maire

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du mardi 4 février 2014

Dérogation au rapport des surfaces pour la parcelle 2292, route de Malagny (délibération)

Le Conseil municipal décide:

D'octroyer une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction de 13 ou 26 immeubles de logement (Minergie) – garage souterrain – capteurs solaires en toiture – sondes géothermiques, sur la parcelle 2292, feuille 3 de Genthod, sise route de Malagny, prévoyant un indice d'utilisation du sol de 35,67%.

Mis au vote, **la délibération est refusée** par 0 voix pour, 10 voix contre, 6 abstentions.

Adoption des nouveaux statuts du groupement intercommunal pour la crèche (GIC) (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver les nouveaux statuts du groupement intercommunal du bâtiment de la crèche (version du 16 décembre 2013) faisant partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur desdits statuts dès leur approbation par arrêté du Conseil d'Etat.
3. De désigner le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les autres communes membres du groupement.

Mis au vote, **la délibération est acceptée** par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

Démission et nomination ad intérim du Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Genthod (résolution)

Le Conseil municipal décide:

1. D'accepter avec honneurs et remerciements pour les services rendus, la démission au 31 décembre 2013 du Capitaine Robert Quiquerez de sa fonction de Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Genthod.
2. D'approuver la proposition de nommer M. Stéphane Nicollin, né le 22 septembre 1970, à la fonction de Commandant ad intérim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Genthod, dès le 5 décembre 2013, et d'inviter le Maire à communiquer cette décision au département de la sécurité et de l'économie.

Mise au vote, **la résolution est acceptée** par 14 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

Mise à disposition sur CMNet des ordres du jour et procès-verbaux de l'ensemble des groupements intercommunaux (proposition)

Le Conseil municipal décide:

Que les ordres du jour et procès-verbaux de l'ensemble des groupements intercommunaux soient mis sur CMNet.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

Délibération sur les indemnités aux Maire et Adjoints (proposition)

Le Conseil municipal décide:

Le renvoi de l'étude des "Indemnités aux Maire et Adjoints" en commission des Finances.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 10 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions.

Etude au sujet d'éventuelles acquisitions de terrains (proposition)

Le Conseil municipal décide:

Le renvoi en commission Aménagement du Territoire et Tissu économique élargie au Conseil municipal, de l'étude concernant d'éventuelles acquisitions de terrains.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

## Séance du mardi 8 mars 2014

Délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant: les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales, à condition que les opérations visées résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2015.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

Crédit d'investissement pour la vaisselle et ustensiles de cuisine du centre communal polyvalent (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 60'000.- destiné à financer l'acquisition de la vaisselle et des ustensiles de cuisine du centre communal polyvalent, sis sur la parcelle n° 1851, feuille 9, de la Commune de Genthod, propriété de la Commune de Genthod.
2. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans le patrimoine administratif.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la commune de Genthod.
4. D'amortir cette dépense de CHF 60'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2015, sous rubrique 080.331.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.



### Crédit d'investissement pour le mobilier du centre communal polyvalent (délibération)

#### Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 93'000.- destiné à financer l'acquisition du mobilier du centre communal polyvalent, sis sur la parcelle n° 1851, feuille 9, de la Commune de Genthod, propriété de la Commune de Genthod.
2. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans le patrimoine administratif.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la commune de Genthod.
4. D'amortir cette dépense de CHF 93'000.- au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2015, sous rubrique 080.331.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

#### Séance du mardi 13 mai 2014

### Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir (délibération)

#### Le Conseil municipal décide:

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2013 suivants pour un montant total de CHF 2'066'044.21.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

### Approbation des comptes 2013 (délibération)

#### Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de CHF 11'521'558.91 aux charges et de CHF 19'032'610.66 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 7'511'051.75.
3. D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de CHF 9'998'012.91 aux dépenses et de CHF 1.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 9'998'011.91.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 9'998'011.91 par l'autofinancement à raison de CHF 10'006'013.05 au moyen de la somme de CHF 2'114'961.30 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 380'000.00 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 7'511'051.75. L'excédent de financement s'élève à CHF 8'001.14.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 7'511'051.75 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2013, totalisant à l'actif un montant de CHF 99'417'825.72 qui se compose de:

> Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 62'373'546.20
> Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 37'044'279.52
<b>Total de l'actif</b>	<b>CHF 99'417'825.72</b>

et au passif un montant de CHF 99'417'825.72 qui se compose de:

> Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 1'745'652.91
> Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 0.00
> Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 345'148.10
> Provisions (nature 24)	CHF 3'989'084.07
> Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 5'305'024.75
> Fortune nette (nature 29)	CHF 88'032'915.89
<b>Total du passif</b>	<b>CHF 99'417'825.72</b>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2013 à CHF 0.-.

Mise au vote, **cette délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

**Désignation de deux représentants au Groupement Intercommunal de la Crèche (GIC)**

**Le Conseil municipal décide:**

Les deux représentants désignés sont Mme Anne Boada et M. Bastien Guex, élus jusqu'à la fin de cette législature.

**Dissolution du Groupement Intercommunal de Gestion des Déchets des Tuileries (GIGDT) (délibération)**

**Le Conseil municipal décide:**

1. D'approuver la dissolution du groupement intercommunal de gestion des déchets des Tuileries (GIGDT).
2. De fixer la date de la dissolution du GIGDT à celle de l'arrêté du Conseil d'Etat.
3. De dissoudre le compte bancaire du GIGDT en l'utilisant pour le fonctionnement 2014 pour les frais assimilables à l'activité du GIGDT et en facturant le surplus conformément au contrat de prestation.
4. D'autoriser le Maire à conclure en compensation un contrat de prestation avec la commune de Bellevue.

Mise au vote, **cette délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

**Crédit d'investissement pour l'aménagement des Bains du Saugy (délibération)**

**Le Conseil municipal décide:**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 530'000.00 destiné à financer l'aménagement des Bains du Saugy, sis sur les parcelles n° 1559, de la commune de Genthod, propriété de la commune de Genthod et n° 1314, de la commune de Genthod, propriété de l'Etat de Genève.
2. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans le patrimoine administratif.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la commune de Genthod.
4. D'amortir cette dépense de CHF 530'000.00 au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2015, sous rubrique 330.331.

Mise au vote, **cette délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

**Adoption d'un nouveau règlement du Conseil municipal (délibération)**

**Le Conseil municipal décide:**

Par 7 voix pour et 8 voix contre: de refuser que le ou la Président(e) puisse participer à tous les votes du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal décide:**

1. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal de la commune de Genthod, version du 15 avril 2014, annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. Ce règlement entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 10 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions.

**Séance du mardi 24 juin 2014**

**Approbation du bouclage de crédits d'investissements et moyens de les couvrir (délibération)**

**Le Conseil municipal décide:**

1. D'accepter le bouclage du crédit d'investissement du réaménagement de la route du Creux-de-Genthod comprenant un dépassement pour un montant total de CHF 18'051.60.
2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de CHF 18'051.60.
3. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour le crédit initial au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.



Crédit d'investissement destiné à la construction d'un trottoir et de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées à la route de Rennex (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De procéder aux travaux de construction d'un trottoir et de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées à la route de Rennex, tronçon chemin des Limites – chemin de Mont-Rose.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 615'000.-, dont à déduire la subvention cantonale à recevoir et la participation aux frais par le fonds privé, selon les discussions engagées par le Maire.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2015, sous rubrique 71.331.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

Crédit d'investissement pour la mise en place d'un concept de plan de fermeture communal. Phase 3 – mairie, rural, Espace Saladin, extérieurs (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De réaliser la mise en passe mécatronique de la mairie, du rural, de l'Espace Saladin et des extérieurs.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 85'000.-.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Crédit budgétaire supplémentaire et les moyens de le couvrir concernant les indemnités allouées au Maire et aux adjoints (délibération)

Le Conseil municipal décide:

De refuser le renvoi en commission des finances du point 9 de l'ordre du jour.

Mise au vote, **la proposition est refusée** par 3 voix pour, 9 voix contre, 1 abstention.

Le Conseil municipal décide:

1. De fixer les indemnités allouées au Maire et aux adjoints pour l'année 2014 à CHF 161'200.- au total.
2. D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire correspondant à l'augmentation de CHF 13'000.- des indemnités allouées au Maire et aux adjoints.
3. De comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique n° 02.300 "Indemnités Maire et Adjoints".
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par la fortune nette.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 10 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

Crédit d'investissement destiné à l'assainissement du mur de soutènement côté lac de la Revillotte (délibération)

Le Conseil municipal décide:

D'accepter le renvoi de ce point en commission du génie civil.

Mis au vote, **le renvoi est accepté** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

Crédit d'investissement destiné à la reprise d'enrochements de protection de rive du lac au Creux-de-Genthod (délibération)

Le Conseil municipal décide:

D'accepter le renvoi de ce point en commission du génie civil.

Mis au vote, **le renvoi est accepté** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

Nomination du Capitaine et Commandant du Corps des sapeurs-pompiers de la commune de Genthod (résolution)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver la proposition de nommer M. Stéphane Nicollin, né le 22 septembre 1970, au grade de Capitaine et Commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Genthod, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014, et d'inviter le Maire à communiquer cette décision au département de la sécurité et de l'économie.

Mise au vote, **la résolution est acceptée** par 11 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions.

Nomination d'un Lieutenant à la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Genthod (résolution)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver la proposition de nommer M. Christophe Baumgartner, né le 26 mars 1977, au grade de Lieutenant à la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Genthod, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014, et d'inviter le Maire à communiquer cette décision au département de la sécurité et de l'économie.

Mise au vote, **la résolution est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

Votes en commissions jumelées

Le Conseil municipal décide:

De refuser l'entrée en matière pour une discussion immédiate sur la comptabilisation des votes au sein de la commission jumelée bâtiments et affaires sociales.

Mis au vote, **la proposition est refusée** par 13 voix contre, soit à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide:

De refuser le renvoi de la discussion en commission affaires sociales élargie au Conseil Municipal.

Mis au vote, **la proposition est refusée** par 6 voix pour, 7 voix contre, 0 abstention.

Le Conseil municipal décide:

D'accepter le renvoi de la discussion en commission jumelée affaires sociales et bâtiments.

Mis au vote, **la proposition est acceptée** par 7 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention.

## Séance du mardi 23 septembre 2014

Crédit budgétaire supplémentaire destiné à la participation aux aménagements de sécurisation des locaux du stade Marc-Burdet (délibération)

Le Conseil municipal décide:

De refuser le renvoi de la délibération en commission des sports.

Mis au vote, **le renvoi est refusé** par 0 voix pour, 8 voix contre, 7 abstentions.

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire, pour un montant de CHF 12'000.00.-, représentant la part de la commune de Genthod, destiné à la participation aux aménagements de sécurisation des locaux du stade Marc Burdet.
2. De comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique n° 340.318.04 "Groupement Stade Marc-Burdet".
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par la fortune nette.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 8 voix pour, 0 voix contre, 7 abstentions.

Crédit d'investissement pour l'acquisition d'un tracteur destiné au service de voirie (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver l'acquisition d'un tracteur John Deere 3720 HST 4x4 destiné au service de voirie et d'une lame à neige Zaugg G3 160.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 70'000.-.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir ce montant au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2015, sous rubrique 33.331.
5. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la commune de Genthod.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 7 voix pour, 1 voix contre, 7 abstentions.

Crédit d'investissement pour l'implantation d'une signalétique sur l'ensemble de la commune (délibération)

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer la délibération en commission aménagement du territoire et tissu économique.

Mis au vote, **le renvoi est accepté** par 8 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions.

Crédit budgétaire supplémentaire destiné à la réfection du chemin Pré-Paul (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire, pour un montant de CHF 190'000.- destiné à la réfection du chemin Pré-Paul.
2. De comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique 620.314.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par la fortune nette.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 6 voix pour, 1 voix contre, 8 abstentions.



#### Projet Centre Voirie au Chemin des Chênes

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer le projet en commission des bâtiments.

Mis au vote, **le renvoi est accepté** par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

#### Parcage au Pré-Félix

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer le projet en commission génie civil.

Mis au vote, **le renvoi est accepté** par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

### Séance du mardi 11 novembre 2014

#### Taxe professionnelle communale 2014 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à 100 %.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

#### Indemnités aux Maire et Adjointes (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 62'000.- et aux Adjointes au maire à CHF 49'600.-, soit CHF 161'200.- au total, à porter dans la rubrique budgétaire 2015 suivante: 020.300.00.
2. De fixer les indemnités allouées au Conseil municipal à CHF 60'000.- au total, à porter dans la rubrique budgétaire 2015 suivante: 010.300.00.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

#### Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2015 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. Le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 15'838'018.- aux charges et de CHF 15'887'108.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 49'090.-, la contribution à verser selon la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité du 3 avril 2009 s'élevant à CHF 5'992'222.-
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à 25 centimes.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

#### Annulation de la délibération du 13 mai 2014 adoptant un nouveau règlement du Conseil municipal (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'annuler la délibération du Conseil municipal de la commune de Genthod du 13 mai 2014 adoptant un nouveau règlement du Conseil municipal.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

#### Adoption d'un nouveau règlement du Conseil municipal (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal de la commune de Genthod, version du 30 octobre 2014, annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. Ce règlement entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 16 voix pour, soit à l'unanimité.



## Séance du mardi 9 décembre 2014

### Amortissements complémentaires 2014 et moyens de les couvrir (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De procéder à des amortissements complémentaires dans l'exercice 2014 à l'actif sur les postes suivants:

N° comptes	Désignation investissements	Montants
050.140.07	Ponton Saugy	CHF 62'528
050.141.32	Modération trafic Route de Malagny	CHF 66'000
050.141.33	Eclairage M. Rose Route de Malagny	CHF 60'000
050.141.34	Réaménagement ch. des Chênes	CHF 32'000
050.141.37	Aménagement ch. de la Mairie	CHF 58'991
050.141.44	Route de Saugy trottoir éclairage	CHF 250'000
050.141.45	Pouigny Pré-Félix Revêtement éclairage	CHF 96'000
050.143.11	Salle de gymnastique	CHF 200'275
050.143.14	Transformation ancienne salle gym	CHF 664'682
050.143.17	Halle gonflable tennis	CHF 100'000

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous les rubriques 34.332 et 62.332 "Amortissement complémentaire du patrimoine administratif" pour respectivement CHF 964'957 et CHF 625'519.-.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2014 de CHF 1'590'476.-
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

### Distribution du mérite

Le Conseil municipal décide:

De dédier le mérite de Genthod à M. Gilles Blaser lors de l'apéritif des Rois.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

### Intégration d'un ossuaire et d'un columbarium dans le cimetière

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer le projet en commission aménagement du territoire et tissu économique.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

# BILAN

## DES COMMISSIONS

### SUR L'ANNÉE 2014

#### Rapports des commissions | séance du Conseil municipal du mardi 9 décembre 2014

##### Affaires sociales et naturalisations

Rapport de Mme Anne Boada  
présidente

La Commission s'est réunie douze fois.

##### > Naturalisations

Treize demandes ont été reçues: quatre préavis favorables ont été donnés, trois dossiers seront traités lors du huis clos de ce soir, six dossiers sont à l'étude.

##### > Aînés

Le 12 février, quatre-vingt-trois personnes sont allées voir au Théâtre du Léman une pièce intitulée "13 à table".

Septante-cinq personnes ont profité de la sortie annuelle le 14 mai: visite du musée Olympique à Lausanne suivi d'un repas.

Nonante personnes ont participé à la traditionnelle sortie au cirque Knie qui a eu lieu le 3 septembre.

Le 10 novembre, soixante personnes se sont inscrites pour "les automnales" à Palexpo: transport en car, repas et mini-revue en fin d'après-midi.

Et finalement le 15 décembre, les enfants de la section élémentaire chanteront à 14h00 au centre communal pour les aînés.

La commission suit le fonctionnement du réseau d'aide pour les aînés assuré par une assistante sociale et quelques bénévoles.

##### > FASe

La commission suit l'évolution du mandat confié aux travailleurs sociaux hors murs et les activités proposées au local du Centre Sportif de la Vigne Blanche.

##### > Appartements

Quatre appartements ont été attribués en collaboration avec les membres de la commission des bâtiments.

##### > Aide humanitaire

Suite à l'étude des nombreuses demandes, les commissaires ont décidé d'octroyer un don à vingt-quatre dossiers pour une somme globale de CHF 80'000.- prévue au budget. Deux associations ont été auditionnées.

Depuis plusieurs années, la commission privilégie les petits projets concrets comme la construction ou le fonctionnement d'écoles, d'orphelinats, de centres de santé, ainsi que l'installation de puits pour l'eau potable ou la distribution de nourriture.

La commission a également octroyé des dons à six organisations d'aide en Suisse pour une somme globale de CHF 20'000.-.

##### Aménagement du Territoire et Tissu économique

Rapport de Mme Fabienne Pitteloud | présidente

La commission aménagement du territoire a travaillé sur les demandes de dérogations au rapports de surfaces, au droit de préemption que peut exercer la commune, sur le budget 2015 et sur l'accès au lac à travers le parc Lullin.

Concernant l'accès au lac, les autorisations ont été obtenues et les travaux ont débuté. Merci à la Mairie et à M. François Mazenod pour le travail sur ce projet. Pour le droit de préemption que peut exercer la commune et la planification foncière, à la demande du Conseil municipal, après l'excellente présentation de M. Bastien Guex sur la situation des zones de bruit sur la commune démontrant que la quasi totalité de la commune se trouve en zone inconstructible, nous avons dû conclure qu'il n'y avait pas matière à étudier plus avant la question.

Enfin nous avons préparé le budget pour l'année prochaine. Je tiens à remercier les commissaires pour leur travail et les magnifiques résultats, et le Maire pour tout ce qu'il a fait pour le projet d'accès au bord du lac.

##### Culture et bibliothèque Rapport de Mme Isabelle Isch | présidente

La commission de la Culture et Bibliothèque s'est réunie à cinq reprises en 2014 et a traité des sujets suivants:

##### > Programme culturel

Un nouveau programme culturel, que la commission souhaite éclectique, a été élaboré ceci afin de répondre aux attentes du plus grand nombre de Gentousiens.

En janvier, le film **Himalaya le village suspendu** de Véronique, Anne et Erik Lapied a fait salle comble dans le nouveau centre communal. Puis en février, une deuxième salle comble, avec un public conquis par **Henri Dès**. En mars, **Les sketches de Fernand Raynaud du Theatrum comicum** ont permis de retrouver l'atmosphère joyeuse, douce et piquante de ce grand comique. Avril, place au jazz! Une œuvre inédite la "Genthod suite" du gentousien d'adoption **John Aram** a été composée spécifiquement pour l'occasion et jouée pour la première fois. En mai, c'est **Brigitte Rosset** et **Christian Scheidt** qui ont interprété **La Locandiera, enfin presque**. Une comédie sur le caractère conflictuel du jeu amoureux. En juin, un concert pour les jeunes, **Alejandro Reyes**, ce jeune prodige auteur et compositeur autodidacte les a séduits.

Pour la première soirée de la rentrée, **Manon Raboud**, gentousienne, est venue présenter son court métrage **Le Salon de Basil**, une première expérience en 3D pour cette jeune femme passionnée d'animation. En septembre, **David Cunado**, a partagé sa belle vie avec le public. Puis en octobre, **Anaïs Low**, gentousienne également, a ravi les spectateurs par sa voix rauque et puissante.

Au mois de novembre, le groupe montant **Carrousel** s'est arrêté à Genthod pour un concert entre chanson française, folk et rock. Et pour terminer cette saison, en décembre, c'est **Jael, Coline Pellaton** avec sa voix et son violon et **Thierry Chatelain** et son accordéon, qui sont revenus à Genthod pour un concert après avoir participé au spectacle inaugural du centre communal.

Le bilan de la première saison dans le nouveau centre communal est positif, elle a attiré un nombreux public, même si un certain temps de rodage est encore nécessaire.

Les membres de la commission se sont aussi investis pour proposer, puis choisir des spectacles pour la saison 2015. La commission a décidé de maintenir la présentation et l'accueil du public par un membre de la commission et ainsi garder ce contact avec les Genthousiens.

La commission a demandé à la Mairie d'étudier une meilleure stratégie publicitaire et d'améliorer la communication avec ses membres.

Deux déplacements en car pour l'opéra d'Avenches et le Tattoo Festival, en collaboration avec la commune de Bellevue, ont été validés.

#### > **Pourcent culturel**

La commission a regretté que l'idée retenue d'une fresque par les enfants de l'école ait été abandonnée. Toutefois, un projet très similaire est en cours de développement.

#### > **Festival Antigél**

En plus de la saison culturelle, la commune a participé une nouvelle fois au Festival Antigél. Le 8 février c'est **Adam Green**, crooner américain de la scène folk new yorkaise, qui a fait salle comble.

#### > **Résolution par le Conseil municipal de Bellevue pour une véritable politique culturelle**

La commission a reçu la commission manifestations, culture et sports de Bellevue pour discuter des points soulevés dans leur résolution, notamment le fait que la politique culturelle à Bellevue est inexistante, alors qu'à contrario celle de leur commune voisine est florissante (Merci Bellevue ☺), et de leur souhait d'étudier l'opportunité de créer un groupe de travail culturel intercommunal. Lors de cette rencontre, la commune de Collex-Bossy a également été invitée.

Il en est ressorti qu'une meilleure coordination des manifestations serait intéressante, à savoir de publier un calendrier commun des différentes activités culturelles et d'améliorer la communication. Pour terminer, il a aussi été proposé d'organiser des projets plus importants conjointement.

#### > **Fête de la musique**

La fête de la musique organisée par la Mairie s'est déroulée pour la première fois au Creux-de-Genthod et le bilan est assez positif. Quelques ajustements de jeunesse seront encore nécessaires.

#### > **Transports des personnes à mobilité réduite**

Sept transports ont été organisés par la commission.

#### > **Tréteaux**

La commission s'est prononcée favorablement pour confier l'organisation des Tréteaux à un comité indépendant. Une convention de partenariat a été établie. Les prochains Tréteaux devraient être organisés le 19 septembre 2015.

#### > **Bibliothèque**

Les locaux de la bibliothèque agrandis sont maintenant opérationnels.

#### > **Budget 2015**

Le budget a été étudié et les montants destinés aux subventions des sociétés communales et différentes manifestations communales ont été alloués. Les budgets pour la prochaine saison culturelle et le fonctionnement de la bibliothèque ont également été arrêtés.



Pour terminer, je remercie les membres de la commission de la culture pour leur participation aux commissions et leur intérêt pour proposer des spectacles pour des saisons culturelles riches et variées, et bien sûr la Mairie pour l'organisation de la partie logistique bien plus contraignante que par le passé avec le nouveau centre communal.

#### **Bâtiments**

Rapport de M. Wolfgang Honegger  
président

La commission s'est réunie sept fois durant ces douze derniers mois. Les principaux projets traités étaient:

> **La très importante rénovation de la Maison du Pressoir**, pour laquelle la commune a engagé des fonds à hauteur de CHF 1'350'000,-. Le suivi des travaux et le contrôle des comptes correspondent au budget, malgré des imprévus. Moins satisfaisant est le retard des travaux, initialement prévus pour fin novembre de cette année.

> **La rénovation, voire l'extension du bâtiment de la Mairie appelé le Château** est un grand et ambitieux projet. Il est divisé en plusieurs petits et grands sous-projets qui occuperont la commission durant encore quelques années.



> **La finalisation du projet du Centre communal** avec ses trois bâtiments, dont on peut retenir les éléments suivants:

Les trois bâtiments ont été certifiés Minergie. Le premier bilan énergétique d'exploitation est très réjouissant. Environ 80% de l'énergie consommée est couverte par des énergies renouvelables, géothermie et solaire. Ces deux énergies renouvelables ont aussi fourni 15% du besoin en énergie du complexe scolaire.

Le contrôle des coûts s'avère aussi plutôt réjouissant. Le coût total de l'ouvrage est d'environ CHF 16,6 millions et le dépassement est de seulement 3%, soit moins de CHF 500'000.-. Ce résultat réjouissant montre que la réalisation des bâtiments et de l'aménagement extérieur a bien été accompagnée tant par l'architecte que par l'Exécutif.

Les membres de la commission ont pu visiter les bâtiments en construction du Domaine du Châtaignier au chemin de la Petite-Voie. Ils ont été accueillis très chaleureusement. C'est une action à refaire.

> **En cours**

- > La modification des sanitaires du restaurant du Château;
- > La terrasse de l'épicerie;
- > L'attribution des deux appartements de la Maison du Pressoir;
- > L'organisation du concours pour le bâtiment de la Voirie au Chemin des Chênes.

**Environnement**

Rapport de M. Georg Feyer | président

La commission s'est réunie six fois en 2014. Les sujets abordés étaient:

L'étude des Eco points à plusieurs reprises.

L'activité de l'aéroport a été discutée et la commune a organisé une visite de l'aéroport qui a eu lieu le 26 juin 2014. L'Exécutif nous a promis qu'un représentant de l'Association des communes riveraines de l'Aéroport vienne présenter ses activités prochainement.

Le 15 avril, Mme Enrica D'Alfonso, responsable du développement durable de la commune de Bellevue, est venue nous présenter son rôle, son travail, ce qui a été fait et le futur. Sa présentation est sur le CMNet.

Le 6 mai, la société GEB Solutions est venue nous présenter son système de revalorisation des déchets alimentaires et organiques. La commission propose que lors de l'étude du futur centre de voirie, la possibilité d'installer une telle machine soit étudié. Leur présentation se trouve également sur le CMNet.

La journée nature a eu lieu le 6 septembre à la Maison du Terroir à Lully. Ce fut de nouveau une belle visite qui a connu une forte participation puisqu'il a fallu refuser du monde.

La commune doit réaménager le giratoire à l'entrée de Bellevue, sur la route de Lausanne. L'Exécutif nous a présenté plusieurs projets et nous sommes dans l'attente du projet définitif.

Pour terminer, le 29 novembre, a eu lieu l'atelier décoration de Noël, une nouvelle fois sous la conduite professionnelle de Mme Savary. Les participants ont apprécié et ont pu faire des magnifiques décorations de porte ou de table.

**Finances**

Rapport de Mme Fabienne Pitteloud vice-présidente

La commission des finances a pu constater un bouclage de l'exercice 2013 à l'équilibre. Les recettes ont de nouveau été meilleures que prévu et la commission va étudier en 2015 la péréquation financière pour la comprendre en détails.

La commission a également travaillé sur le processus budgétaire et présenté un budget à l'équilibre pour l'année 2015. La commission remercie le comptable de la Mairie et Monsieur le Maire pour les explications sur ces dossiers qui sont parfois difficiles à saisir.



## Génie civil et Mobilité

Rapport de M. Christophe Favre  
président

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Cette année 2014, la commission s'est réunie à 5 reprises, mais n'a pu pour autant avancer sur les sujets en cours ou les dossiers sur lesquels la commission a été interpellée par le Conseil municipal.

En effet, la commission n'a pu travailler correctement, dû majoritairement au manque répété d'information et du suivi lacunaire des dossiers de la part de l'Exécutif.

Ainsi le projet des canalisations au chemin des Troiselles est au point mort, bloqué par des erreurs de communication entre la Mairie et les propriétaires fonciers du chemin.

De même la requalification du chemin de la Petite-Voie n'a pu avancer, car les études du mandataire ont été bloquées par l'Exécutif.

La commission n'a reçu que tardivement les informations demandées à plusieurs reprises, concernant l'état du mur de la Revillotte et la nécessité de le rénover. Ces informations étant incomplètes, aucun préavis n'a pu être pris par la commission à ce jour.

Néanmoins, il faut noter les points positifs suivants au bilan de cette année 2014:

- > **chemin Pré-Paul:** suite au préavis de la commission et au vote du crédit par le Conseil municipal, le revêtement du chemin sera rénové au printemps.
- > **Les canalisations à la route de Rennex,** vers le chemin des Limites ont été réalisées et le problème de l'évacuation des eaux pluviales réglé.

Enfin, du point de vue de la mobilité, la réflexion sur la gestion du parcage a été lancée et sera étudiée sur certains secteurs sensibles comme le chemin Pré-Félix et en général sur l'ensemble du territoire de la commune.

L'évolution de la situation du parcage au Creux de Genthod sera suivie avec attention.

Il me reste à remercier les membres de la Commission pour leur aide et leur travail et l'ensemble du Conseil municipal pour votre attention.

## Scolaire

Rapport de M. Marco Realini | président  
lu par Mme Isch, vice-présidente

La commission s'est réunie trois fois afin de préparer la fête des promotions 2014. L'événement s'est déroulé pour la première fois en partie dans le nouveau centre communal.

Une protection solaire a dû toutefois être montée, car, vu la saison, les participants ont préféré rester dehors.

La variété des mets offerts par les différentes sociétés locales en complément du menu principal proposé par le restaurant du Château a été largement appréciée.

Les jeux installés ont eu aussi un grand succès.

Le budget a été largement sous-utilisé, les dépenses totales de la fête s'élevant à CHF 41'500.-, du fait de la suppression de la tente.

Pour la prochaine édition des promotions 2015, il faudra régler quelques soucis avec la sonorisation et la faible hauteur de la scène qui impactent négativement la partie officielle et la musique.

Je tiens à remercier tous les collaborateurs et collaboratrices de la Mairie qui ont permis encore une fois le succès de cette manifestation, ainsi que le Maire, ses Adjointes et les membres de la commission pour leur soutien.

## Sécurité publique

Rapport de M. Philippe Lagrange  
président

Les deux principaux sujets qui ont été traités par la commission sont l'élaboration d'un cahier des charges pour la sécurité à Genthod et le parking des Chânets pour lutter contre le stationnement des remorques et de mobil-homes ventouses. C'est avec grande satisfaction que j'entends qu'on a réussi à obtenir l'autorisation, à savoir que ce projet a débuté en septembre 2012.

De plus, certains membres de la commission se sont rendus à Troinex pour la présentation d'un concept de vidéo surveillance.

Puis, un miroir a enfin été posé en bas de la route de Saugy.



## Groupement intercommunal de la Vigne Blanche

Rapport de Mme Carol Borloz-Neuffer  
présidente

### > Compte rendu des activités du semestre d'hiver 2013-2014

Les activités ont surtout tourné autour de la patinoire. L'hiver doux et sans neige a permis une très bonne fréquentation. D'ailleurs les cours donnés (6x 4h) par une jeune patineuse ont été très appréciés des enfants et des parents.

### > Installations sportives

Il a été prévu un budget de CHF 15'000.- pour la pose d'installations de fitness en extérieur. Mais après informations prises auprès de la ville de Versoix, qui venait d'installer quatre engins de ce type et dont le coût s'est élevé à CHF 128'000.-, les commissaires ont estimé l'investissement trop élevé et l'ont refusé.

Une proposition d'installer un petit mur de grimpe sera discutée ultérieurement en tenant compte de la sécurité des usagers.

### > Tableau électrique définitif

Le CI a demandé aux SIG et à un électricien qu'un devis soit établi pour la pose d'un raccordement définitif électrique pour la patinoire. Le devis s'élevant à CHF 44'000.- (soit CHF 27'000.- pour les SIG et CHF 17'000.- pour l'électricien) et le fait que si l'on envisage un jour de changer de patinoire contre une synthétique, qui ne nécessiterait pas un tel aménagement électrique, les commissaires ont refusé cet investissement à l'unanimité.

### > Ventilation d'extraction de la cuisine

A la suite du nettoyage des conduits de ventilation, il a été constaté que le ventilateur posé dans la cuisine, lors de la construction du bâtiment, n'était pas un ventilateur de cuisine et qu'il avait, de plus, été posé à un mauvais emplacement (ventilateur posé en début de circuit et non pas en fin de circuit).

Le devis de CHF 5'600.- a été établi pour le changement de ventilateur et les membres du CI ont décidé son remplacement. Néanmoins, un courrier sera adressé au bureau d'architecture, afin de demander une explication et un remboursement de cette facture.

### > Nettoyage

L'entreprise de nettoyage donne entière satisfaction.

### > Restaurant

Il y a une nette amélioration, l'accueil est très sympathique. Les restaurateurs ont prévu d'installer un bar à salades à midi, ainsi qu'une rôtissoire pour des poulets à emporter. La carte a été revue et les prix baissés. Le restaurant est souvent plein, le seul bémol étant le service un peu trop long.

Concernant le parking, le restaurateur a demandé à être averti lorsque celui-ci doit être utilisé, afin de pouvoir gérer au mieux ses réservations et éventuels banquets. Il faut savoir que celui-ci est en partie utilisé par l'armée et par les aînés de Bellevue, ainsi que par la gymnastique. Ce que la Mairie de Bellevue a fait.

Pour information, le parking sera fermé en partie, en raison de travaux de réfection de la route de Valavran. Les restaurateurs et les riverains ont été informés. Ces travaux dureront sept à huit mois.

Le restaurateur a mentionné, par ailleurs, que l'établissement fermera une semaine entre Noël et Nouvel An.

### > Budget 2015

Les membres du GIVB ont accepté qu'un montant de CHF 1'000.- soit inscrit au budget (poste 34.13.318.00 – Honoraires et prestations de service) pour le défraiement de la patineuse qui donne des cours tous les samedis.

Par ailleurs, le poste 34.13.314.00 garde une dotation de CHF 15'000.-, afin de couvrir différents achats ou/et réparations (par exemple panneaux interdisant l'accès aux chiens, prise cuisinière, FASe, etc.).

Les charges prévues sont en baisse de CHF 21'450.-. La répartition des frais généraux de CHF 207'760.- se fera comme suit: CHF 112'513.74 pour Bellevue et CHF 95'246.26 pour Genthod, sous réserve de la répartition du nombre exact d'habitants au 31.12.2014.

### > Patinoire

La patinoire a ouvert, comme vous le savez certainement, le 22 novembre 2014.

### > Divers

Pour votre information, un site a été créé sur facebook: [www.facebook.com/GIVBVigneBlanche](http://www.facebook.com/GIVBVigneBlanche).



# ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD...

## Rapport Bibliothèque 2014

Depuis l'an 2000, la Bibliothèque communale et l'Harmonie de Genthod-Bellevue se partageaient l'entresol, autrefois salle de gym de l'ancienne école.

L'Harmonie de Genthod-Bellevue, pour avoir déménagé au printemps dans les locaux du jeune centre communal, offrait à la Bibliothèque communale l'opportunité de s'agrandir pour créer ce que le public put découvrir dès le 18 août: une salle entièrement dédiée aux biographies & romans pour adultes et, pour les enfants, un vaste espace plus confortable et lumineux qu'auparavant.

Cette réalisation, opérée durant les vacances d'été, nécessita de déplacer quelques 13'000 livres et documents et fut également l'occasion de travaux de peinture devenus nécessaires avec le temps. Ce fut donc un chantier assez conséquent, inscrit dans la logique d'une évolution naturelle et, comme tout changement, porteur d'une nouvelle dynamique.

La signalétique extérieure fut également rafraîchie par la mise en place d'un joyeux visuel coloré et l'ajout des heures d'ouverture de la bibliothèque qui demeurent inchangées:

- > Lundi de 15h00 à 19h00, mardi et vendredi de 15h00 à 18h00, mercredi de 14h00 à 17h00, samedi 1x par mois selon agenda de 9h00 à 12h00.

Les membres de l'Exécutif et du Conseil municipal, ainsi que le personnel communal, furent conviés le lundi 22 septembre au soir à une visite des locaux nouvellement transformés et à l'apéritif qui suivit.

Le samedi 8 novembre au matin, dans le cadre du projet intergénérationnel, Mme Florence Pellet présenta une conterie avec pour thème "Les cinq continents", qui eut beaucoup de succès. Ce fut l'occasion de tester le nouvel aménagement du coin-enfants de la bibliothèque, et particulièrement le concept de "mobilité du mobilier" tel que réfléchi pour pouvoir accueillir ce type d'animation.

Au 31 décembre 2014, le fonds de bibliothèque s'élevait à 13'970 titres, tous genres littéraires confondus.

327 comptes de lecteurs étaient comptabilisés comme "actifs", dont 37 représentaient les nouvelles inscriptions de l'année écoulée.





M. François Mazonod, Maire | Mme Anne Fine | M. Mark Williams, Chairman of the Board of Governors | M. Stephen Baird, Headmaster

### Geneva English School Genthod

Encore une année faste pour la Geneva English School. Située sur le domaine du "Petit Malagny", l'école jouit d'un emplacement magnifique, privilégié et verdoyant - avec une vue préservée sur le lac et le Mont Blanc - un atout indéniable qui la distingue des autres écoles.

2014 marquera l'année de l'inauguration d'une toute nouvelle crèche qui accueille 25 enfants (dès 3 ans révolus) de familles désireuses de leur offrir un enseignement anglophone.

L'année a aussi été marquée par l'inauguration par Mme Anne Fine, l'auteur de Madame Doubtfire et en présence de M. le Maire de Genthod, du GES Library Learning Centre.

Depuis 1961, l'école est au premier plan de l'enseignement primaire anglophone à Genève. Son excellente réputation s'est construite sur la qualité de son offre éducative, ses attentes élevées envers les enfants, le dynamisme de ses professeurs, le support inconditionnel de la commune et aussi par l'"esprit unique" qui y règne.

Quel meilleur endroit pour se préparer à un monde encore plus vélocé, complexe et en mutation constante, qu'un environnement éducatif international, joyeux et stimulant?



Geneva English School  
36, route de Malagny  
t. 022 775 04 40  
[www.geschool.ch](http://www.geschool.ch)



# BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES



Le jardin d'enfants "Les Petits Loups" est ouvert de la rentrée scolaire aux promotions et fermé durant les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charge de 8h15 à 11h45 le matin et de 13h30 à 17h00 l'après-midi, sauf le mercredi.

Durant le premier semestre 2014, trois éducatrices et deux auxiliaires ont encadré les enfants qui, selon leurs âges, ont été répartis dans trois groupes.

44 enfants ont été accueillis (19 Gentousiens, 22 Bellevistes et 3 hors communes).

De septembre à décembre 2014, 42 enfants ont fréquenté le jardin d'enfants (19 Gentousiens, 14 Bellevistes et 9 hors communes).

Ces enfants ont été encadrés par trois éducatrices, une auxiliaire et une aide.

Dès la rentrée scolaire 2014, afin de mieux répondre à la demande actuelle, les parents ont pu choisir les demi-journées d'accueil allant de deux à six fois par semaine. Toutefois, deux groupes d'enfants du même âge ont été maintenus deux fois par semaine.

Le projet pédagogique élaboré par l'équipe éducative est fidèlement respecté tant sur le plan relationnel que dans l'éventail des activités proposées. Les enfants bénéficient ainsi d'une socialisation et d'un rythme qui les préparent à une entrée à l'école harmonieuse.

Depuis la rentrée de septembre 2009, le jardin d'enfants est devenu "entreprise formatrice". Une jeune apprentie gentousienne a eu l'opportunité d'effectuer son apprentissage en tant qu'"assistante socio-éducative" pendant trois ans.

Le jardin d'enfants a commencé sa 27<sup>ème</sup> année d'activité à la rentrée de septembre 2014.

La gestion de l'association est assurée par un comité bénévole composé de sept membres. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la présidente ou le jardin d'enfants durant l'année scolaire (022 774 25 73).

## Contact

Anne Boada | présidente  
anne.boada@bluewin.ch  
t. 022 779 01 97



## Des nouveaux locaux pour la crèche intercommunale

2014: une année riche en événements pour la crèche intercommunale les 4 Saisons. En début d'année, l'ensemble de l'équipe pédagogique quitte le site de Pregny-Chambésy pour s'installer dans la nouvelle crèche construite à Bellevue. Dans ce nouveau bâtiment, pensé pour offrir un accueil de grande qualité et adapté aux besoins des jeunes enfants, c'est le début d'une nouvelle aventure. Dès le mois de mai 2014, la capacité d'accueil est augmentée à 50 places et de nouveaux enfants sont accueillis.

## Un nouvel exploitant avec l'association pop e poppa

En juin 2014 et suite à une procédure d'appel d'offres dans le respect de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), le Groupement intercommunal pour la crèche (GIC) décide de confier l'exploitation de la crèche à l'association pop e poppa. Cette association spécialisée dans le domaine de la petite enfance exploite plus de 14 structures d'accueil en Suisse dont celles des communes de Cologny et Veyrier sur le canton de Genève. Conformément aux souhaits des communes, l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices sera repris par l'association pop e poppa.

## Une nouvelle directrice

A la rentrée scolaire 2014, la capacité d'accueil est à nouveau augmentée et plus de 90 familles fréquentent la crèche, dont 45 enfants de la commune de Bellevue. Septembre 2014, c'est également le départ de Mme Nathalie Mühlemann, qui assurait depuis 2008 la direction de la crèche. Elle a décidé de vivre une nouvelle expérience et quitte la Suisse pour s'installer à l'étranger. Mme Isabelle Plater devient alors la nouvelle directrice. Après une formation d'éducatrice du jeune enfant à l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques à Lausanne, Mme Plater a évolué huit années dans le domaine de l'enfance et de la petite-enfance sur les cantons de Genève et Vaud et exercé environ quatre années comme directrice de structures d'accueil avant de prendre, en 2013, la direction des unités d'accueil pour écoliers de la ville de Nyon.

## Une nouvelle dimension pédagogique avec un concept en lien avec la nature

En collaboration avec l'équipe pédagogique, elle donne une nouvelle dimension au projet institutionnel avec la mise en place de projets qui s'articulent autour de quatre axes:

- > Environnement: création de "la cour de la petite ferme des 4 Saisons" afin de sensibiliser les enfants aux liens avec les animaux et la nature. Mise en place de deux aquariums et d'un clapier à lapins ainsi que d'un jardin potager des senteurs et saveurs (plantes aromatiques, etc.).
- > Signalétique: création d'une meilleure visibilité des informations et des décors ainsi qu'une meilleure accessibilité au sein de la structure et à l'extérieur.
- > Vidéo musicale: présentation de la vie de la crèche en musique sur une chanson (hymne des 4 Saisons) chantée par les enfants.
- > Programme pédagogique: mise sous forme écrite du travail au quotidien des éducatrices et de leurs actes à chaque moment de la journée.

## La crèche intercommunale en quelques chiffres

Avec 30 places pour Bellevue, 20 pour Genthod, 12 pour Pregny-Chambésy et 8 pour Collex-Bossy, la crèche intercommunale les 4 Saisons, c'est également 30 collaborateurs et collaboratrices dont 4 jeunes en apprentissage, un taux d'occupation de 80% et 40'000 couches par année!

En conclusion, Mme Plater souhaite apporter avec l'équipe pédagogique "un univers merveilleux et magique aux enfants tout en les accompagnant à devenir autonomes dans un cadre sécurisé en appréciant cette étape fondamentale de la petite enfance".

### Contact

Isabelle Plater-Zyberk | directrice  
Frédéric Chave | membre du comité de l'association pop e poppa  
direction.creche@mairie-bellevue.ch  
t. 022 758 06 36

## ABC Club Bellevue-Genthod

Cette année encore, l'association ABC Club a pu proposer aux habitants de Genthod et de Bellevue une diversité de cours permettant aux élèves d'apprendre, bouger et communiquer. L'année a démarré au mois de septembre en participant aux Tréteaux de Genthod; journée festive au cours de laquelle le comité a tenu un stand de bretzels et jus de pommes.

Le programme distribué un peu plus tôt a trouvé réponses aux 24 cours proposés sur 25. Comme chaque année, de nouveaux cours ont été ouverts remportant plus ou moins de succès. C'est le cas du cours de théâtre, de zumba gold, de line dance et de yoga sénior, qui ont pu être ouverts en nouveauté. Malheureusement, la danse africaine a reçu peu de demandes et a finalement dû être fermée pour des questions de nuisance sonore, dans un premier temps, et par un problème de disponibilité de salle dans un second temps. Le cours de hip hop dès 16 ans n'a pas obtenu le succès escompté et a dû fermer.

Il a pu être compté 300 membres cette année au sein de l'association, soit 13 de plus que l'an passé.

Au mois de novembre de cette année, c'est avec impatience que l'association a pu découvrir les nouveaux locaux du centre communal de Genthod. Lors de la journée d'inauguration, l'ABC Club a pu répondre favorablement à la demande de participation produisant sur scène une chorégraphie de hip hop menée par son

professeur, Mme Jennifer Raymond. Attendant beaucoup de ce nouveau centre quant à la disponibilité des salles, il n'a toutefois pu être proposé de cours, les dimensions et les mesures d'aération étant peu compatibles à la dynamique des cours.

Au mois de février, l'habituelle réunion professeurs-comité, s'est déroulée sous le signe de la convivialité autour d'un repas libanais. Chaque professeur a pu s'exprimer sur ses élèves, son cours, ses requêtes et ses interrogations. Lors de cette soirée, a pu être concrétisé un projet en cours, celui de créer un lien définissant les engagements de chacun, tant du comité que des professeurs, décrit sous forme de charte. La demande du comité a été très bien accueillie et a permis d'établir des repères pour les uns comme pour les autres.

L'année se poursuivant gentiment, l'heure des trois coups de théâtre a résonné dans l'espace Saladin de Genthod un soir du mois de mars. Réunissant, familles et amis, les jeunes comédiens se sont essayés brillamment à quelques scénettes sous la direction de Mme Rébecca Balestra. Un apéritif fut offert à l'issue de la représentation.

La fête annuelle de l'ABC club s'est déroulée au mois de juin à la salle communale de Bellevue. Moment émouvant, tonique et jovial grâce à la participation des différents membres. Ainsi, les acrobaties de cirque, l'imagination et le mouvement des cours parents enfants et bouger en s'amusant, la synchronisation des différents cours de hip hop en passant par les coups de bottes de la line dance ont pu démontrer les plaisirs de chacun. La soirée s'est terminée autour de boissons, quelques pâtisseries et différents bretzels préparés par le comité.

L'année 2013-2014 s'est clôturée par un goûter offert aux plus jeunes et un apéritif pour les moins jeunes, proposé au sein de chaque cours.

A travers ces différents événements chaleureux, l'association a néanmoins vécu une année de stress et d'incertitudes. En effet, après quelques interrogations et recherches, le comité s'est rendu compte de

l'illégalité dans lequel il se trouvait concernant le versement des charges sociales à ses professeurs. Désireux de remédier à cette problématique, l'ABC Club a donc entrepris le nécessaire pour se mettre en règle. Avec le soutien des communes de Genthod et Bellevue, la situation est à ce jour en voie d'être réglée.

Ainsi, la présidente tient à remercier les professeurs pour leur compréhension, leur adaptation aux changements et leur précieuse collaboration sans compter la qualité des cours enseignés. Merci aussi aux membres qui font vivre l'association par leur fidélité.

Les membres du comité - Mmes Sabine Perritaz (présidente), Véronique Schindelholz (trésorière), Carmela Schneider (secrétaire), Sandra Rouqui (membre), Isabelle Isch (membre) et Sandra Maturro (membre) - ont été, cette année encore, d'une grande efficacité et il est important de les remercier. La collaboration, la coopération, le dialogue et la bonne humeur qui les unit constituent l'un des points forts de l'association.

Cette année, plus que les autres, les communes de Genthod et de Bellevue nous ont été d'une aide précieuse. En dehors des subventions et du prêt des salles dont le comité est reconnaissant, Mme Dupasquier et M. Stalder ont fait preuve d'écoute et du soutien nécessaires à la poursuite de la vie de l'association.

Pour terminer, les derniers remerciements s'adressent aux fidèles vérificatrices aux comptes, Mmes Nicole Piccard Flumet et Françoise Duruz, qui ont examiné avec application les comptes de cette année.

En conclusion, le Club ABC continue son exercice dans le plaisir et la bonne humeur, conservant son objectif: offrir une diversité de cours accessibles à chacun. Merci à tous et à l'année prochaine!

### Contact

Sabine Perritaz | présidente  
t. 022 774 04 06



2014 ou la petite suite de l'Horreur ...

L'année 2014 fut une nouvelle fois riche en émotion. Alors pourquoi la petite suite de l'Horreur, direz-vous?! Pour les amis et fidèles aficionados de l'Harmonie, qui se souviendront que cette pièce était le morceau phare du concert 2014 où l'on a pu voir en avant-première mondiale des drones voler dans la salle de concert et ainsi donner à la musique une petite pointe de surnaturel. Il était important par ces quelques lignes de remercier les deux pilotes M. Jacques L. et M. Antoine F. ainsi que M. Simon J. pour la représentation qu'ils ont donnée ainsi que M. Eric H. pour son époustouflante mise en scène.

Outre cet élément qui marqua tous les esprits, l'Harmonie a participé aux traditionnels événements que sont la fête de la musique de Genthod, les défilés des promotions à Genthod et Collex-Bossy ainsi qu'au 1<sup>er</sup> août.

L'automne arrivant, l'Harmonie a profité des derniers rayons de soleil du mois de septembre pour participer à l'inauguration du nouveau local des Sauveteurs de Bellevue-Genthod. Tout le monde s'est ensuite mis au chaud pour préparer le concert, en coopération avec la musique municipale de Versoix, qui s'est déroulé au début du mois de novembre et a permis d'avoir près de 80 musiciens sur la scène pour un morceau d'ensemble d'anthologie.

Alors voilà une année comme on les aime avec beaucoup de travail mais surtout de chaleureux encouragements de la part du public. Merci à tous pour venir encourager et supporter l'Harmonie villageoise. Avec les récents événements qui se sont déroulés en France, le président est de plus en plus convaincu que la musique d'Harmonie reste un remède miracle pour faire de chacun des gens plus humbles et surtout à l'écoute des autres. En effet, quels que soient les origines, les croyances, la langue de chacun, la musique d'Harmonie c'est avant tout une même langue, sans paroles et qui demande à chacun de s'écouter afin de délivrer un message de paix et de bonheur à ceux qui l'entendent.

Tout ceci ne serait bien entendu pas possible sans le soutien des autorités qui mettent à disposition des infrastructures et des moyens financiers de tout premier ordre, alors merci à eux pour leur inconditionnel support.

Le président ne voulait pas finir ce petit compte rendu sans remercier les parents, les jeunes et moins jeunes musiciens, qui donnent de leur temps et énergie afin de perpétuer l'art de la musique. Il est vrai que la musique adoucit les mœurs mais quand elle est jouée en groupe elle permet aussi à chacun de donner de la joie et de l'émotion. C'est avant tout pour ceux qui l'écoutent que l'Harmonie met en œuvre un nouveau répertoire chaque année et essaie semaine après semaine de donner le meilleur afin de récolter de chaleureux applaudissements. Alors l'Harmonie tient à remercier son cher public de venir nombreux l'encourager lors de ses différentes représentations.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas encore cette vénérable association plus que centenaire mais toujours aussi dynamique; le groupe est actuellement composé d'environ 25 musiciens de 16 à 68 ans. La moyenne d'âge est autour des 35-40 ans avec plus de la moitié des musiciens qui ont moins de 25 ans. Le seul critère de sélection est de savoir jouer d'un instrument d'harmonie et d'être sympathique et souriant.

Il existe également un orchestre junior au sein de l'Ecole de musique avec qui l'Harmonie collabore étroitement puisque les séminaires et concert annuel sont faits en commun. Cette passerelle est un passage important pour les jeunes musiciens dans leur apprentissage musical. Un grand merci à l'Ecole de musique de continuer à développer avec passion les instruments d'harmonie. A noter qu'un site internet a par ailleurs été créé en commun avec l'Ecole de musique: [www.hemgb.com](http://www.hemgb.com).

Alors si les pistons vous démangent ou les clés vous grattent, n'hésitez plus et venez rejoindre l'Harmonie en contactant son président!

Harmonieusement vôtre.



**Contact**  
Patrick Jorge  
président  
[harmoniegb@gmail.com](mailto:harmoniegb@gmail.com)  
t. 079 691 73 76



la Fête de la musique le 21 juin au Creux de Genthod. Ils ont aussi participé au concert donné en collaboration avec la Musique Municipale de Versoix le 8 novembre à Genthod, et ce fut chaque fois un grand succès.

L'EMGB a une fois de plus connu un grand succès en 2014. Pas moins de 132 enfants ont suivi avec enthousiasme les cours d'initiation musicale, de solfège et de divers instruments, et l'école a dû mettre des élèves en liste d'attente, ne pouvant satisfaire à toutes les nouvelles inscriptions!

Un des moments phares de l'année fut l'emménagement dans les nouveaux locaux du centre communal de Genthod au printemps. Les professeurs disposent maintenant de 2 magnifiques salles supplémentaires pour enseigner, portant ainsi à 5 le nombre de locaux mis à disposition par les communes de Genthod et Bellevue. Quel confort d'avoir de grandes et lumineuses salles dotées de nombreux rangements pour donner des cours de solfège, d'initiation musicale, de guitare, de trompette, de flûte ou de piano, ainsi que pour assurer les répétitions de l'Orchestre Junior.

2014 fut une année riche en activités musicales: il y a eu 11 auditions des classes d'instruments, réparties entre la salle Colovracum de Bellevue et la nouvelle salle de l'Harmonie à Genthod. De plus, une belle audition des classes de solfège de Raymond Graisier, mêlant chants et instruments, s'est déroulée au temple de Genthod en mai.

On a également pu entendre les 22 jeunes de l'Orchestre Junior lors du concert annuel donné avec l'Harmonie le 23 mai au Centre Communal de Genthod, ainsi qu'à

Deux professeurs ont quitté l'école de musique cette année, Mmes Nadège Contey et Claire Chanelet. Elles ont été remplacées par Mmes Aurora Creux pour les cours de solfège 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année, Béatrice Allanic-Wavre pour l'initiation musicale, et Elisabeth Werthmuller pour la flûte traversière et la flûte à bec.

La présidente tient à remercier chaleureusement les autorités des communes de Genthod et de Bellevue pour leur soutien infaillible à l'EMGB depuis maintenant 25 ans. Ses remerciements vont également aux 12 professeurs qui assurent un enseignement de qualité, ainsi qu'au comité bénévole de l'Ecole de musique, qui donne sans compter de son temps et de son énergie afin que l'EMGB continue à vivre.

Pour tous ceux qui aimeraient faire de la musique, n'hésitez pas à consulter le site web de l'école: [hemgb.com](http://hemgb.com). On y trouve toutes les informations concernant la vie de l'EMGB, les coordonnées des professeurs, les dates d'auditions ou la date des inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire.

Musicalement vôtre,

#### Contact

Béatrice Wavre-Allanic | présidente  
[info.ecolemusiquegb@gmail.com](mailto:info.ecolemusiquegb@gmail.com)  
t. 079 200 49 70

C'est toujours un plaisir de se retrouver les jeudis soir à la salle Colovracum pour chanter sous la direction de M. Marius Marcu. Nul besoin d'être un grand mélomane pour participer. Seule compte l'envie de s'exprimer par le chant et de partager.

L'essentiel des répétitions a été consacré à la préparation d'un grand concert avec orchestre. En effet, le chœur chantera, en mai 2015, le Te Deum et la Messe en C, KV 257 de Wolfgang Amadeus Mozart.

Un travail de longue haleine qui, pour des amateurs, représente un beau défi que chacun se plaît à relever en participant régulièrement aux répétitions et en s'imprégnant de la partition.

En mars, le chœur a aussi donné un concert pour les résidents de l'EMS de Bon-Séjour à Versoix. Au programme, il y a eu des extraits de la messe de Charpentier, des variations sur la Truite de Schubert et Toltite Hostias de Camille Saint-Saëns. Le groupe a encore chanté sur scène, au bord du lac, lors de la fête de la Musique en juin, au Creux-de-Genthod. Le paysage était idyllique et le répertoire plus léger, avec des airs d'Offenbach et une chanson à boire qui se prêtaient bien au cadre.

Le chant certes est le point de ralliement du chœur, mais il sait l'agrémenter de rencontres autour d'un buffet canadien pour marquer les anniversaires et en septembre, cette année, d'une excursion sur le canal de Savières et le lac de Conjux.

Forts d'une quarantaine de choristes, les membres du chœur sont toujours heureux de pouvoir partager leur passion et d'accueillir de nouveaux membres.



#### Contact

Yvette Clivaz Beetschen  
pour le comité présidentiel  
[www.choeur-epsilon.ch](http://www.choeur-epsilon.ch)



## Gym Seniors

L'année 2014 a vu grossir les rangs de la société, qui compte actuellement 15 gymnastes seniors (6 messieurs et 9 dames).

Tous les lundis de 16h00 à 17h00, ces personnes se retrouvent sous la direction d'un moniteur diplômé à la salle de gym de Genthod pour un cours convivial et musical.

Les exercices, tout en étant très variés et rythmés, visent l'équilibre, la coordination, la souplesse, l'endurance et le maintien en bonne forme.

Il est à souligner que chaque année ces personnes se retrouvent le vendredi avant la fête de l'Escalade pour préparer une bonne soupe aux légumes que la Commune offre à toute la population!

Envie d'en savoir plus? Vous avez 60 ans ou plus, un cours d'essai vous est offert, venez nous rejoindre un lundi ou téléphonez au numéro ci-après.

**Contact** | Aurore Magnin | présidente  
t. 022 774 11 93 ou 077 473 25 24

## Société féminine de gymnastique



Durant 2014, le comité, réorganisé dans l'attribution de ses fonctions, s'est réuni 5 fois pour préparer les festivités de l'année.

Le 28 mars, un repas a eu lieu au restaurant du Creux de Genthod. Ensuite, une sortie des gymnastes en car s'est tenue le 24 mai à Frutigen, organisée par Mme Josiane Kranck, la présidente sortante, qui a permis de découvrir l'élevage des esturgeons, la production du caviar dans le respect de l'écologie, un peu de l'histoire de la terre et de certaines de ses ressources, trajet assez long heureusement entrecoupé par une halte café-croissants au restoroute de la Broye et, au retour, par une pause surprise en Gruyère pour fêter Cidalia dont c'était précisément l'anniversaire ce jour-là.

La sortie d'automne à Nyon le 4 octobre par temps estival regroupait 21 participantes pour visiter le Château, le Musée du Léman, assister à la vendange publique de la vigne de la Duché et partager un repas en terrasse à la Croix Verte.

Par ailleurs, la société a assuré l'organisation de vente de pâtisseries aux Promotions de Genthod et de Bellevue, ainsi qu'à la fête de l'Escalade de Genthod. Elle a également préparé des verrées de fin d'année scolaire et civile au Terrain Extérieur et au Foyer de l'Ecole de Bellevue, regroupant toujours plus d'une trentaine des gymnastes actives et passives.

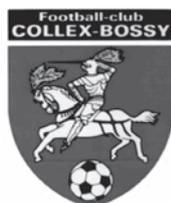
Pour débattre démocratiquement de la bonne marche et de l'évolution de la société âgée de 50 ans en 2016, la société a envoyé un sondage anonyme destiné à connaître le degré de satisfaction, les attentes, les suggestions, les critiques de celles qui ont répondu. De plus, elle a prévu une révision des statuts, qui ne correspondent plus tout à fait à la pratique.

D'autre part, la société a décidé lors de son assemblée générale que les cotisations passeront en 2015 de CHF 80.- à CHF 100.-.

Actuellement, la société comporte au total 49 membres, dont 44 actives, 3 passives, 2 honoraires. Les actives (entre 20 et 30 participantes) se retrouvent chaque lundi de l'année scolaire à 19h15 dans la salle de gym de Bellevue pour suivre un cours en musique dispensé par l'une des 3 monitrices.

Toute dame souhaitant se maintenir en forme peut rejoindre la société et assister à une leçon. Pour tout renseignement, la présidente est à disposition.

**Contact**  
Martine Bettiol-Détraz | présidente  
t. 022 774 26 02



## FC Collex-Bossy

La saison 2013-2014 s'est terminée en juin 2014 pour toutes les équipes du club et le bilan sportif est globalement satisfaisant.

En effet, la première équipe s'est une nouvelle fois bien distinguée dans toute la Suisse romande en réalisant un parcours plus qu'honorable avec, à la clef, la meilleure saison de son histoire en 2<sup>ème</sup> ligue interrégionale.

La deuxième équipe, après avoir réalisé son rêve de promotion en 3<sup>ème</sup> ligue en juin 2013, a malheureusement dû déchanter en subissant un retour en 4<sup>ème</sup> ligue 12 mois plus tard. Toutefois, le fait que cette équipe soit composée en majeure partie d'anciens juniors du club peut faire penser à un retour en 3<sup>ème</sup> ligue rapidement.

Au niveau des seniors, les "anciens" ont une nouvelle fois donné une bonne image du club. Si les VI ont à nouveau joué le haut du tableau dans toutes les compétitions auxquelles ils ont participé, sans toutefois pouvoir remporter un trophée, les VII, un an après leur relégation, n'ont pas réussi la remontée immédiate!!! Mais est-ce bien grave?? Leur participation active et importante dans les diverses manifestations du club a été autant appréciée que les victoires sur le terrain.

Au niveau des juniors, MM. Mayoraz, Cazorla et Del Rio ont poursuivi leur travail afin de pouvoir faire bénéficier les jeunes Collésiens des conseils d'entraîneurs toujours mieux formés et de structures toujours plus fonctionnelles. Les équipes A à C (jeu à 11) ont toutes représenté le club de manière positive.

Chez les plus petits, là où la progression individuelle et collective prime sur le résultat, chaque équipe de juniors D et E a effectué un parcours honorable dans son groupe respectif.

L'école de football (ou juniors F) est toujours bien vivante (plus de 60 enfants) et ce secteur très important de la préformation bénéficie toujours d'une attention particulière de la part du FC Collex-Bossy, même si cela semble toujours plus difficile de pouvoir trouver des bénévoles qui peuvent prendre du temps pour ces jeunes têtes blondes.

Pour terminer le bilan footballistique, comment ne pas penser aux 2 équipes féminines qui ont, elles aussi, effectué des parcours honorables tant chez les adultes (3<sup>ème</sup> ligue interrégionale) que chez les jeunes (A/B féminine).

Il faut une nouvelle fois louer et remercier très sincèrement tous les entraîneurs/éducateurs du club qui prennent beaucoup de temps et d'enthousiasme pour promouvoir les valeurs que le club défend depuis longtemps, soit: Travail, Humilité et Respect.

Pour la saison 2014-2015 qui a débuté en septembre 2014, les objectifs fixés à chaque équipe du club sont clairs et réalisables. Après une demi-saison, la première équipe continue à "promouvoir" la région en faisant des excellents résultats (3<sup>ème</sup> place sur 14 après un tour à 3 points du leader actuel); les séniors continuent leur petit bonhomme de chemin et les juniors A à C, après quelques mois où les effectifs ont subi de grands changements, commenceront le second tour en ayant des objectifs réalistes en axant toujours l'accent sur la progression.

Il faut ici ajouter également la création (ou plutôt la renaissance) d'une nouvelle équipe, appelée 3<sup>ème</sup> équipe, qui dispute le championnat genevois de 5<sup>ème</sup> ligue.

Ce nouvel exercice aura commencé sous les meilleures auspices puisque le club fut l'hôte de la première "Fête de la rentrée" de la commune de Collex-Bossy. Toutes les associations, artisans, agriculteurs et vigneron se sont donné rendez-vous le samedi 6 septembre au Stade Marc Burdet pour présenter leur savoir-faire. Le soleil, la bonne humeur et la convivialité fut au rendez-vous.

Au sujet des manifestations, le FC Collex-Bossy a cette année innové en organisant une soirée du club ouverte à tous le samedi 8 novembre 2014. Sous la houlette des entraîneurs et joueurs de la deuxième équipe, ce fut une soirée réussie pour une première.

L'important (financièrement parlant) repas de soutien du club a eu lieu **le vendredi 8 mai 2015 à la salle communale de Collex à 12h00.**

Le désormais traditionnel Tournoi Crispini (tous les membres du club sont engagés pour jouer, coacher, arbitrer ou cuisiner) ainsi que le nouveau Tournoi Populaire (2<sup>ème</sup> édition) ouvert à tous, suivi du non moins traditionnel "Loto Beuze" est fixé cette année **au dimanche 7 juin 2015 au stade Marc Burdet.**

Pour conclure, comment ne pas souligner le soutien toujours très apprécié du Groupement Intercommunal (Collex-Bossy, Genthod, Bellevue et Pregny-Chambésy) qui met à disposition du club des installations jalosées un peu partout. Ce soutien inconditionnel contribue grandement à rendre la vie du FC Collex-Bossy plus agréable, ce d'autant plus que le club continue sa croissance en termes de membres actifs et juniors. Le fait que le Groupement mette tout en œuvre pour l'éclairage d'un terrain supplémentaire pour la saison prochaine est fortement apprécié par le Comité du FC Collex-Bossy qui, toujours sous la baguette enthousiaste du Président Mehdi Derouazi, travaille sans relâche afin de maintenir le club sur de bons rails.

Vive le FC Collex-Bossy, merci à toutes les personnes qui s'engagent, parfois dans l'ombre, pour la pérennité du club et bonne année 2015 à toutes et tous.

Pascal Schafer | Vice-Président du FC Collex-Bossy

**Contact** | Mehdi Derouazi | président  
t. 079 607 68 71 | derouazi@fccollexbossy.ch



## Le club des Jeudis de ski

La saison de ski 2014 a été particulière pour le Club des Jeudis de ski de Genthod-Bellevue, qui a assuré pour la dernière fois le bon déroulement des 5 sorties de ski organisées à l'intention des enfants de Genthod, Bellevue et Collex-Bossy à destination de la station de Morillon faisant partie du Grand Massif (Flaine, les Carroz, Samoens, Sixt).

Ce sont 65 enfants, contre 51 l'année précédente, qui ont été accompagnés par 23 adultes. 5 enfants ont chaussé les skis pour la première fois et ont découvert les joies, mais aussi les difficultés, de ce sport. La neige a été peu abondante mais de bonne qualité et l'ambiance très agréable. La grande rigueur dans l'application des consignes de sécurité a contribué au fait que cette saison fut à nouveau exemplaire.

Le traditionnel concours, sous la forme d'un slalom géant dûment piqueté, a permis à chacun, de l'enfant débutant à l'enfant de niveau avancé, de dévaler une pente. Lors de la remise des prix, qui a eu lieu en présence des parents et des autorités communales, les trois premiers de chaque catégorie ont reçu une coupe et, pour fêter les trente ans du club, tous les enfants et accompagnants présents sont repartis avec un trophée-souvenir.

C'est à Genthod que le Club des Jeudis de ski a tenu le stand raclette lors de la fête des Promotions, stand qui a aussi permis au club de distribuer aux personnes intéressées un flyer de présentation du futur club de ski qui proposera, dès 2015, des sorties de ski en famille dans diverses stations de ski. Le même flyer a également été distribué à la fête des Promotions de Bellevue et de Collex-Bossy.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2014, la présidente a expliqué les motifs qui justifient la proposition de dissoudre le Club des Jeudis de ski afin de permettre la création d'un nouveau ski club, le Ski Club Bellevue, Collex-Bossy, Genthod disposant de nouveaux statuts. C'est à l'unanimité des membres présents que le Club des Jeudis

de ski a donc été dissout. Les accompagnants, les membres du comité et les autorités communales ont été vivement remerciés pour tout le travail accompli mais également pour leur fidèle soutien.

C'est la fin d'une belle histoire pour le Club des Jeudis de ski de Genthod-Bellevue, mais une nouvelle page s'ouvre pour le Ski Club Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et son nouveau comité présidé par M. Jean-Christophe Abel.

#### Contact

Arlette Porchet | présidente  
t. 022 774 29 42



Photo de Samuel Waizenegger  
double champion Suisse 2014

## Judo Ju-Jitsu Club de Genthod

Le Judo Ju Jitsu Lémanique, qui regroupe plusieurs sections sur les communes de Bellevue et Collex, a réussi cette saison une année 2014 exceptionnelle.

Fort de ces 180 judokas, le club se classe 2<sup>ème</sup> meilleur club Genevois en totalisant 29 médailles dont 14 titres de champion Genevois en avril 2014.

Au niveau national, le club a obtenu pour la première fois 5 médailles au championnat suisse individuel sur six combattants sélectionnés avec 2 titres de champion suisse, un titre de vice-champion suisse et 2 médailles de bronze, classant le club à la 7<sup>ème</sup> place des clubs suisses.

De plus, plusieurs titres et médailles ont été récoltés dans les divers tournois nationaux (Morges, Sierre, Morat). **Félicitations donc aux deux judokas compétiteurs...**

Côté activité du club, les plus jeunes ont participé à quatre tournois sur la saison, un arbre de Noël a été organisé, un cours parents-enfants a eu lieu, des passages de grade se sont déroulés courant mai et un stage pour les 14-17 ans de préparation a été organisé.

En fin de saison, environ 60 judokas ayant obtenu des résultats en compétition ont été récompensés par des coupes, trophée, etc. en la présence de Maître Hiro Shinomya, 8<sup>ème</sup> dan, qui a dirigé le cours.

Cette année, un petit journal du club a été confectionné et sera distribué à tous les membres début janvier 2015 pour les informer de la vie du club.

Pour toutes les personnes intéressées, vous pouvez venir vous renseigner au Dojo de Bellevue, les mardis, jeudis, et vendredis à partir de 16h30, et au Dojo de Collex, les lundis, mardis, et jeudis à 16h30 également ou consulter le site internet.

#### Contact

Frédéric Buzon | président  
t. 0033 608 66 66 55  
t. 079 581 11 68  
[www.ecole-lemanique.ch](http://www.ecole-lemanique.ch)



## Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod

---

Une année de plus, des heures de travail et d'exercice accumulés, mais un cœur qui reste attaché à une commune, une fonction, un devoir, mais aussi à ses citoyens afin de les aider dans la mesure des moyens à disposition de la Compagnie.

La Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod est composée de volontaires qui suivent des heures de formation pour apporter de l'aide à leurs concitoyens dans toutes les situations.

Elle a un effectif qui compte 27 sapeurs-pompiers de Genthod, dont quatre femmes ainsi que des cadres.

En 2014, la Compagnie a vu un de ses sapeurs-pompiers quitter ses rangs, mais elle compte deux nouveaux sapeurs, dont une femme.

La Compagnie recrute toute personne, femme, homme, âgé de 18 à 35 ans. Pour tout renseignement, contacter la Mairie (022 774 12 80) ou le Commandant Nicollin.

### Contact

Stéphane Nicollin | commandant  
t. 079 662 01 22

## Le Sauvetage

---

L'année 2014 a commencé par un week-end de vigie les 18 et 19 janvier. Malgré les travaux de remise en état du local et le froid de l'hiver, les membres sont restés opérationnels toute l'année grâce à un container de chantier placé sur la place du Port Gitana.

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, l'entrée de l'équipe se préparait également dans les nouveaux bâtiments. Ainsi les membres ont participé activement, aux côtés des communes et de l'architecte, aux réunions de chantier et a également mis la main à la pâte pour certains travaux. Un coin bureau cloisonné a été fabriqué, un nouveau treuil pour le bateau installé, le mur en pierre rafraîchi, une nouvelle antenne VHF installée et un plan de travail pour l'entretien des bateaux et du matériel refait.

La 130<sup>ème</sup> assemblée générale de la section s'est déroulée le mardi 4 mars. Le comité est resté inchangé, il a fallu se séparer d'un membre et accueillir 2 nouveaux membres, MM. Luca Laner et Kevin Jeanneret. L'effectif pour la saison 2014 se portait donc à 48 membres, dont 26 opérationnels.

Le week-end de la régates du Bol d'Or s'annonçait bien particulier. En effet, le chantier du local n'était de loin encore pas fini, les toilettes et douches ont dû expressément être mises en service et la météo annonçait des conditions de régates musclées. La vigie a débuté à 8h00 par la préparation des équipages et du matériel. A 9h00, la société effectuait sa première intervention alors que le départ n'était pas encore donné. Puis vers 10h20, les membres assistaient un voilier avec une voie d'eau. Après s'être abrités à une bouée derrière le Port Gitana, les membres ont pompé l'eau puis colmaté la fuite. Il a fallu ensuite l'escorter jusqu'au port Choiseul. Cette intervention pas encore terminée, il fallait repartir pour une personne blessée à bord d'un voilier. Toute la journée s'est enchaînée à ce rythme. Une pause vers 14h00 pour rassasier les troupes, refaire le plein de carburant et les premiers concurrents étaient à nouveau en vue. La bise forçissait et les premiers catamarans M2 enchaînaient chavirages ou démâtages. Vers 22h00, c'était le tour de la grande flotte des monocoques d'arriver et là aussi un démâtage au large du Creux

de Genthod. À 4h30 du matin, c'est la centrale d'alarme de la police qui réveillait les membres de la société pour un voilier en difficulté entre Versoix et le Creux de Genthod. A leur arrivée, plus de peur que de mal, l'équipage avait repris les rênes de son voilier et rentrait tranquillement. La journée du dimanche a également été mouvementée avec un voilier et ses 10 navigateurs qui avaient cassé leur safran. En résumé, la société était sur le qui-vive du samedi 8h00 au dimanche 19h00 et a effectué 12 interventions.

Les travaux du local arrivaient à leur fin et c'est le jeudi 17 juillet que la société effectuait les dernières réceptions avec les différents corps de métiers et prenait possession de ces magnifiques espaces. Le résultat de cette lourde remise en état répond parfaitement à la demande ainsi qu'aux besoins et les membres de la société étaient ravis de débiter la phase d'emménagement.

Le samedi 30 août a sûrement été la plus belle journée de l'année. La météo offrait un beau ciel bleu et tous les amis du lac étaient réunis au Port Gitana pour fêter l'inauguration des nouveaux locaux du Sauvetage et participer à la fête du Petit Lac. Les 7 sections de sauvetage voisines, les autorités communales partenaires pour la rénovation - c'est-à-dire Collex-Bossy, Pregny-Chambesey, Genthod et Bellevue - diverses personnalités importantes telles le conseiller d'Etat M. Serge Dal Busco, Mme la Baronne Nadine de Rothschild, M. Georges Bouvier, les différents partenaires ainsi que la population, tous étaient présents pour cette grande journée de sauvetage.

La formation continue des membres a également fait partie du programme cette année. La section a participé le 24 mai à une formation "LEADER" avec les sections du Petit Lac et les ambulances de Nyon. Les membres débutaient avec une phase théorique sur le "leadership" lors d'interventions de grande envergure, qui était interrompue par une alarme fictive. 8 bateaux d'interventions, 2 ambulances et un poste médical avancé ont été engagés pour secourir 11 blessés graves et 3 bateaux à la suite d'une collision.

Le 1<sup>er</sup> novembre, les sections genevoises ainsi que Coppet participaient à un exercice organisé par la police de la navigation sur le bateau CGN Vevey. La société

a pu effectuer diverses manœuvres de remorquage, d'abordage et d'évacuation avec ce grand navire de 300 tonnes.

Pour terminer, la section a effectué en 2014 72 vigies et 35 interventions, ceci représentant 57 personnes secourues.

La société souhaite remercier les communes, les partenaires et les donateurs pour leur confiance et soutien durant toute l'année et qui lui permettent d'effectuer sa mission dans de bonnes conditions.

### Contact

Frédéric Prochet | président  
t. 022 774 23 28 (24h/24)  
t. 022 774 23 58 (local)  
bellevue-genthod@sisl.ch  
[www.sisl.ch](http://www.sisl.ch)



## Association des Navigateurs de la Baie du Creux-de-Genthod

En cette année 2014, l'ANBCG a eu l'occasion de dévoiler tout l'éventail de ses prérogatives.

Elle s'est opposée à l'instauration d'un parking à 4h00 au Creux-de-Genthod, là où l'association mène le plus grand de ses activités. Elle a fait écho à ses membres navigateurs, inquiets de ne plus pouvoir laisser leur voiture garée sur le parking pendant leurs sorties sur le lac sans craindre une amende. Bien que l'opposition n'ait pas abouti, l'ANBCG a rempli son rôle, celui de faire, au mieux de ses possibilités, respecter les droits de ses membres.

L'association a continué, en 2014, à souder le lien social entre les navigateurs et les habitants de la commune. Pour la seconde année consécutive, l'ANBCG était présente à la fête des Promotions équipée d'un four à Flamenküche et son redoutable "Punch du Brochet".

Les célèbres apéros de l'association, prenant toujours place sous la paillote de la location de bateaux, furent suivis avec assiduité par ses membres. Une mention spéciale à l'apéro organisé par l'équipage surnommé avec malice "les fous". Ils avaient beaucoup à fêter ce soir-là et ont regalé leurs hôtes.

Même si ce n'est pas sa vocation première, l'ANBCG a assuré de belle manière son rôle

dans l'organisation des régates amicales internes. Les membres du groupuscule régatier ont d'ailleurs brillé au-delà de leur baie. On notera les performances individuelles de MM. Xavier Brunel et Stéphane Dupasquier, tous deux terminant avec brio la Translémanique en Solitaire, les performances collectives d'un équipage composé des deux navigateurs précédemment cités, rejoints par Mme Anna Westeel, MM. Marc Hemmler, Vincent Compagnon et Benjamin Flückiger. Ils se sont hissés aux places d'honneur lors de la semaine du soir de Founex et la régate des Pirates d'Hermance. Sur le plan international, M. Benjamin Flückiger, vice-président de l'ANBCG, s'est illustré en terminant 2<sup>ème</sup> au championnat du Monde de 8mJI 2014 à la Trinité-sur-Mer en Bretagne avec une équipe de la Société Nautique de Genève.

Ces bons souvenirs tiendront chaud à chacun pendant l'hiver, et déjà dans un coin de leur esprit les membres de l'association se réjouissent de la saison de navigation à venir.

### Contact

Benjamin Flückiger  
vice-président  
t. 079 120 65 35  
[www.onesails.com](http://www.onesails.com)



## La Flottille de Bellevue-Genthod

Le 18 juin a eu lieu l'assemblée générale de La Flottille. Celle-ci a permis de faire entrer en vigueur la modification des statuts dont on parle depuis plusieurs années. En effet, le comité avait accepté l'idée de doter l'association d'une partie club, permettant aux membres de la Flottille ayant les compétences en navigation suffisantes, de pouvoir naviguer avec les bateaux de la base de Port Saladin, du mois de mai jusqu'à la fin septembre. Les assurances des bateaux ont été modifiées en conséquence et dès maintenant toute personne désirant naviguer en dériveur peut s'adresser à l'association aux numéro et adresse ci-contre.

La possibilité de naviguer s'obtient en s'inscrivant en tant que membre de la Flottille et en s'acquittant de la cotisation, ce après passage d'un test sur l'eau pour

valider les capacités du candidat. Le comité est libre d'accepter ou non un candidat. Cette modification a été voulue afin de motiver les aides-moniteurs engagés à se perfectionner et à participer de manière active à la vie de l'association. Cette opportunité est aussi ouverte aux personnes des deux communes qui désirent naviguer sans investir dans l'achat d'un bateau. Pour la saison 2015, l'association recherche déjà des aides-moniteurs motivés ainsi que des chefs de base responsables.

Cette année, les cours ont commencé le 1<sup>er</sup> juillet avec un nouveau dispositif de sécurité. Deux bateaux à moteurs et trois aides-moniteurs par cours. Le premier bateau était prévu pour coacher les Optimistes alors que le second, un pneumatique plus rapide à disposition du chef de base, était utilisé pour la sécurité.

La météo n'a pas été favorable, certains cours ont dû être annulés dès la deuxième semaine, la température ne dépassant pas 14 degrés. On a beau être motivé, s'initier à la voile légère dans ces conditions demandait une motivation "inoxydable". Malgré ces aléas, les cours ont été très fréquentés et bien que 4 cours sur 16 n'aient pas été ouverts, autant d'élèves que l'an dernier ont été accueillis.

En conclusion, cette saison a permis de tester une nouvelle organisation, donnant ainsi l'opportunité d'accueillir plus d'enfants, mais en montrant aussi les limites de l'association. Il est important de mettre en place une formation de base permettant aux aides-moniteurs qui viennent assister de pouvoir remplir leur mission de façon plus efficace. Ce sera chose faite en 2015 puisqu'il sera organisé au mois de mai deux demi-journées de formation à l'attention des aides-moniteurs. Les dates ne sont pas encore fixées mais elles seront annoncées sur la page facebook de l'association, "la Flottille de Bellevue-Genthod".

Le 21 décembre, comme l'an dernier, l'association a uni ses forces à celles du Sauvetage afin de préparer le vin chaud du calendrier de l'Avent du Club des Bellevistes. 40 personnes se sont déplacées dans les nouveaux locaux du Sauvetage à Port Gitana pour prendre le verre de l'amitié et terminer l'année dans la bonne humeur.

### Contact

Manuel Charlet  
président  
t. 022 774 08 43  
info@flottille.ch



## L'Association des Parents d'Elèves de Genthod

L'assemblée générale de l'APEG, tenue le 11 mars 2014, a vu un remaniement assez conséquent du comité. Plusieurs membres de longue date, dont la présidente Mme Lorella Glaus et la secrétaire Mme Odile Le Roy Zen-Ruffinen, ont présenté leur démission, leurs enfants arrivant en fin d'école primaire. La présidence de l'APEG a été reprise par Mme Guinand et le comité a eu le plaisir d'accueillir trois nouveaux membres, parents d'enfants plus jeunes. Le comité actuel de l'APEG se compose ainsi de: Mme Anna Trillo Rohner (trésorerie), Mme Corine Rothen Jorge (site internet), M. Eric Baubonne, Mme Alexandra Beerli, Mme Ivonne Bornet, Mme Nieves Cerutti, Mme Christine Queiros et Mme Rachael Reilly.

Le comité s'est réuni six fois durant l'année 2014 et a maintenu une collaboration soutenue avec l'école de Genthod et le Conseil d'Établissement. Les membres du comité ont rencontré M. Salvatore Chudzinski, directeur de l'établissement scolaire Bellevue Genthod, en octobre 2014 afin de l'informer des projets pour l'année scolaire 2014-2015 et faire un point avec lui sur l'adaptation des élèves, enseignants et familles à l'introduction de l'école le mercredi matin.

Le 8 avril 2014, le comité a collaboré, aux côtés des associations des parents d'élèves de Bellevue, Collex-Bossy et Versoix, à l'organisation d'un café de parents sur le thème "C'est la crise quand on éteint les écrans". Cette soirée, étape versoisienne d'une tournée dans le canton organisée par le GAPP (Groupement genevois des Associations de Parents d'élèves du Primaire) et l'École des Parents, a rencontré un franc succès.

Le samedi 10 mai 2014, a été organisée la 2<sup>ème</sup> édition du buffet multiculturel, manifestation qui avait été appréciée des familles en 2011 et qui avait malheureusement dû être annulée en 2013 pour cause de déluge. L'APEG a offert l'apéritif et les boissons et les familles ont apporté des spécialités culinaires de leurs régions ou pays respectifs. Petits et grands ont pu s'amuser sur les "vélos dingues" de l'association 1001 roues. De beaux moments de convivialité pour les 150 personnes présentes – sous un soleil radieux!

En juin 2014, avec le soutien de l'équipe enseignante, le comité a une nouvelle fois organisé une collecte des fournitures scolaires usagées. Il a été choisi cette fois de contribuer à un projet de "colis de Noël" destinés à des enfants d'Europe de l'Est. Au nom du comité local de ce "Gift box project", Mme Louise Solomon, habitante de Genthod et anciennement membre du comité de l'APEG, a indiqué en fin d'année que ces fournitures scolaires les avaient grandement aidés à remplir 415 colis, bien plus que les 350 espérés!

Fin août 2014, le comité a participé à l'accueil des élèves de 1P le samedi précédant la rentrée scolaire, en collaboration avec l'enseignante Mme Michèle Feyer. Les enfants ont pu se régaler de viennoiseries et de jus de fruits. Tout le monde a apprécié ce moment chaleureux autour du grand événement que représente une première rentrée scolaire. Quelques familles ont adhéré à l'APEG ce jour-là, de même que lors des réunions de parents qui se sont tenues quelques semaines plus tard et à l'occasion desquelles le directeur a donné la parole à la présidente pour présenter l'APEG, ses buts et ses activités.

Le 6 septembre 2014, le comité a participé au Vide-Grenier de Genthod en tenant un stand de pâtisseries. La recette de cette vente a été reversée à l'ONG Refugee Education Trust (RET) et plus particulièrement leur projet d'éducation pour les enfants syriens réfugiés au Liban. Modestement, il a ainsi été souhaité soutenir aussi d'autres enfants, dont les conditions de vie et de scolarité sont bien moins privilégiées qu'à Genthod.

Toujours en septembre 2014, l'APEG a comme de coutume participé à la journée internationale "A pied à l'école" en organisant des cortèges depuis les "quatre coins" du village et en offrant ensuite jus de pomme et croissants à tous les enfants – et enseignants – dans le préau de l'école. Pour rendre ces cortèges festifs et sensibiliser les automobilistes, les membres du comité ont invité les enfants à se munir d'instruments de musique. Dans le préau, ont été également prévus quantité de tambourins et autres maracas – pour un petit-déjeuner bien animé! S'agissant du pédibus, malgré les efforts de promotion en début d'année scolaire, aucune ligne n'est actuellement active à Genthod.



Durant les mois d'octobre et de novembre 2014, en collaboration avec l'école, en particulier l'enseignante Mme Lucile Rochat, et la commission des Sports et Loisirs de la commune, représentée par Mme Anne-Claude Semon, le comité a proposé aux élèves de Genthod de participer au programme Sant'e'scalade. Ces entraînements en vue de la course de l'Escalade se sont déroulés chaque mercredi de 11h30 à 12h30, pendant huit semaines. Au programme: échauffement, parcours de course selon l'âge, collation offerte par l'Union Maraîchère de Genève et enseignements nutritionnels. Une cinquantaine d'enfants y ont participé mobilisant, outre les personnes précitées et les membres du comité de l'APEG, plusieurs autres parents volontaires. Le dernier mercredi, pour féliciter les enfants de leur participation régulière, il leur a été offert un sachet de friandises... de quoi faire une petite exception aux conseils diététiques!

Le 8 novembre 2014, dans le cadre du projet intergénérationnel 2014-2015 mené par les représentantes des parents d'élèves de l'école de Genthod au sein du conseil d'établissement, s'est tenu un atelier de contes et médiation à la bibliothèque. L'APEG y a apporté son soutien financier et logistique, en offrant notamment une collation aux enfants et grands-parents présents.

Fin novembre, au nom des familles des élèves actuels et anciens, le comité a offert à M. Michel Bersier, concierge de l'école, un petit présent à l'occasion de son départ après de longues années de services aux petits Genthousiens.

Enfin, pour clore l'année 2014, l'APEG était présente le 15 décembre au traditionnel concert de Noël de la division élémentaire (1P-4P). A l'issue des chants, ont été offerts vin, sirop, panettones et chocolats de Noël aux parents et enfants.

### Contact

Karen Guinand | présidente  
t. 022 774 46 32

## Tennis Club de Genthod

Le Tennis Club communal a vécu une année remplie d'événements et a pu réaliser certains projets envisagés au fil du temps. De plus, la continuité fut de mise pour le fonctionnement général de la structure ainsi que pour ses diverses et nombreuses actions telles que:

### Projets réalisés

- > une soirée pour la projection du match Suisse-France de la Coupe du Monde de football; une quinzaine de personnes présentes pour un barbecue;
- > des doubles estivaux le mercredi durant toute la saison, avec également des barbecues possibles;
- > un tournoi interne au mois de septembre avec une soirée de clôture; environ 25 joueurs pour le tournoi et une soixantaine de membres pour la soirée raclette et animations diverses du samedi soir;
- > 2 équipes interclubs adultes;
- > et plus de 250 membres!

### Et pour l'école de tennis

- > une soirée "barbecue" de fin d'année en juin avec plus de 80 enfants et parents;
- > une soirée de Noël (avec un Loto) à la salle des sociétés de l'école de Genthod avec plus d'une cinquantaine d'enfants;
- > 4 équipes pour les interclubs juniors;
- > 4 semaines de stages d'été pour les juniors;
- > 126 juniors prenant des cours de tennis!

### Projets futurs

Dans la continuité des actions du club, il est souhaité progressivement mettre en place les choses suivantes:

- > un tournoi open de simple; cela impliquera une grosse organisation et une réflexion sur l'occupation des courts durant cet événement;
- > la construction d'un mur entre les courts 2 et 3; des mandataires ont déjà été contactés et la réflexion suit son cours;
- > la construction d'un mini-court de tennis à côté de la cabane junior; comme pour le mur, les investigations suivent leur cours.

Le club est bien évidemment toujours à votre entière disposition pour plus de renseignements, si vous avez des idées ou des suggestions sur les actions à mener et les projets futurs qui pourraient être envisagés au sein du Tennis Club.

### Contact

Yves Kammacher | président  
t. 022 774 17 11

## Genthod-Bellevue Volley-Ball

La société de volley-ball de Genthod-Bellevue est uniquement composée d'une équipe féminine qui évolue dans le championnat genevois de 2<sup>ème</sup> ligue. Elle participe également à la coupe genevoise. Lors de la saison 2013-2014, ses membres ont participé au championnat genevois et fini en 6<sup>ème</sup> place de celui-ci.

Quant à la coupe, la société s'est hissée jusqu'aux quarts de finale. Lors du dernier match de la saison, l'apéritif a été offert aux supporters du jour, plus particulièrement aux conseillers municipaux. Cet événement fort sympathique sera reconduit la saison prochaine.

Les entraînements, ainsi que les matchs à domicile se déroulent le jeudi soir à la salle de gymnastique de Genthod.

La société est toujours à la recherche de nouvelles joueuses pour renforcer ses rangs.

Pour plus d'informations, sa présidente est à disposition pour répondre à vos questions.

### Contact

Isabelle Jeanclaude | présidente  
t. 022 774 46 53

## Club Tropical

Durant l'année 2014, 40 membres inscrits au club tropical ont suivi régulièrement les cours de Latin Move répartis en deux jours, les lundis et les vendredis.

Une dizaine de membres ont participé aussi au cours de salsa cubaine sur 2 niveaux: débutants les vendredis et avancés les lundis. Les cours ont lieu à l'Espace santé de Bellevue dans une magnifique salle.

Chaque année, les membres du club augmentent régulièrement et c'est une réjouissance. Le bouche-à-oreille est la meilleure publicité.

Pour l'année prochaine, le comité organisera des sorties pour pratiquer la Salsa cubaine; plus d'infos seront distribuées durant l'année scolaire 2015.

Suite à une forte demande, le club cherche une salle pour des cours Latin Move les jeudis car à l'Espace santé la salle est occupée.

Concernant les cours salsa enfants, malheureusement il n'y a pas assez de participants pour ouvrir le cours.

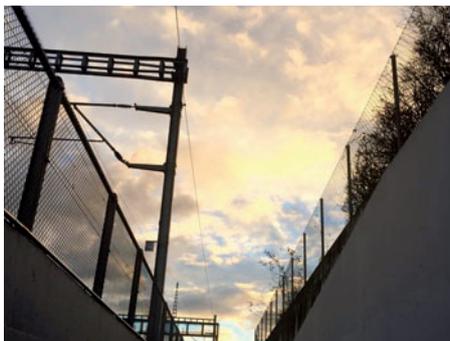
Durant l'année 2014, les élèves du cours de Latin Move ont pu participer après Pâques aux 2 cours proposés, le deuxième cours étant offert. Suite au succès de cette proposition, le comité a décidé de garder cette formule.

Pour conclure, un très grand bravo aux membres du club pour leur participation à son succès grâce à leur présence et un chaleureux remerciement aux autorités communales pour leur soutien.

Venez nous rendre visite à l'Espace santé de Bellevue pour une séance d'essai gratuite, tous les lundis: à 19h30 Latin Move, 20h30 salsa cubaine débutants; et les vendredis: 18h30 latin Move, 19h30 Salsa cubaine faux débutants et avancés. Pour toute inscription ou information soit sur place ou par mail. On se réjouit de vous rencontrer.

### Contact

Khaled Dali | président  
t. 076 258 13 93  
k.dali@bluewin.ch



# BILAN

## DES GROUPEMENTS COMMUNAUX

## PRÉSIDENCE DES ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES

### **FSG Genthod-Bellevue**

Anne-Claude Semon | 022 774 01 78

### **Basket Club**

Riccardo Martinetti | 079 285 28 39

### **Association du restaurant scolaire**

Fabienne Pitteloud | 022 774 15 80

### **Boules du Creux-de-Genthod**

Michel Creteigny | 022 755 13 50

### **Les Shamrocks Genthod**

### **Geneva Irish Dance Club**

Angela Jeangros | présidente

t. 078 488 20 44

Carine Gues | secrétaire

t. 022 774 26 51

### **Hockey Club de Bellevue Genthod**

Pascal Gagliardi | 079 238 51 53

### **OFFICE DE PROTECTION CIVILE DE VALAVRAN**

Bellevue | Collex-Bossy | Genthod | Grand-Saconnex | Pregny-Chambésy | Versoix

### **Rapport d'activités 2014**

L'Office intercommunal établi à Versoix, dans la maison du Charron au 6, rue des moulins, est géré par Mme Marie-José Grenier. Elle a en charge les travaux administratifs ainsi que la tenue de la comptabilité générale du groupement.

Conformément aux prescriptions relatives aux organisations de protection civile, les activités permanentes de l'OPC Valavran sont:

- > la formation des cadres;
- > l'entretien du matériel et des constructions;
- > l'organisation de séances de coordination avec les partenaires;
- > l'orientation des autorités sur l'état de préparation de l'ORPC.

En plus de ses activités permanentes, elle a:

- > poursuivi le contrôle systématique des abris;
- > poursuivi les transformations/rénovations/assainissements des constructions.

Au 30 novembre 2014, ses effectifs pouvaient être évalués comme suit:

- > Population de l'ensemble du regroupement  
37'179 habitants
- > Effectif réglementaire  
428 personnes
- > Effectif actuel  
272 personnes
- > Effectif supplémentaire  
641 personnes  
(en cas de montée en puissance)

Actuellement, 19 personnes font partie de l'Etat-Major.

## Cours de répétition de l'ORPC Valavran effectués en 2014

Total des cours accomplis | 980 jours effectués

Service télématique | Essai des sirènes: 22 participants 22 j/cours

Service Protection des biens culturels | Cours répétition: 10 participants 25 j/cours

Iconographie: 9 participants 9 j/cours

Cours combiné (tous services) | Cours de répétition: 72 participants 338 j/cours

Cours construction: 15 participants 69 j/cours

Rapport État-Major | 50 personnes 50 j/cours

Heures isolées: 18 participants 87 j/cours

Service Protection et assistance FORE |

Cours de répétition: 6 participants 11 j/cours

Plan attribution: 6 participants 16 j/cours

Planification: 4 participants 12 j/cours

Bicentenaire | 10 participants 10 j/cours

D-CH14: 30 participants 60 j/cours (pas au profit de la collectivité)

Au profit de la collectivité

Don du sang: 10 participants 10 j/cours

Derby/Polycom: 9 participants 9 j/cours

Championnat cyclisme: 24 participants 116 j/cours

Journée Patrimoine: 9 participants 9 j/cours

Triathlon: 13 participants 13 j/cours

Greny: 24 personnes 120 j/cours

## Protection des biens culturels

Lt Gabriel Demartines | Lt Marc-Olivier Sandoz-Othenin

En 1962, la Suisse a ratifié la Convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Ce texte fondamental de la protection des biens culturels et se sont ainsi engagés:

- > à sauvegarder les biens culturels situés sur leur territoire en prenant, déjà en temps de paix, les mesures de protection nécessaires et possibles;
- > à respecter les biens culturels en interdisant leur utilisation à des fins militaires ou autres qui pourraient les exposer à une destruction ou à une détérioration et en s'abstenant de tout acte d'hostilité à leur égard.

Un système d'inventaire précis est l'une des conditions de base de la sauvegarde du patrimoine. Il constitue en outre une aide précieuse pour les travaux de recherche et pour les publications.

## L'appui

1<sup>er</sup> Lt Christian Devaud | 1<sup>er</sup> Lt Pascal Gentet

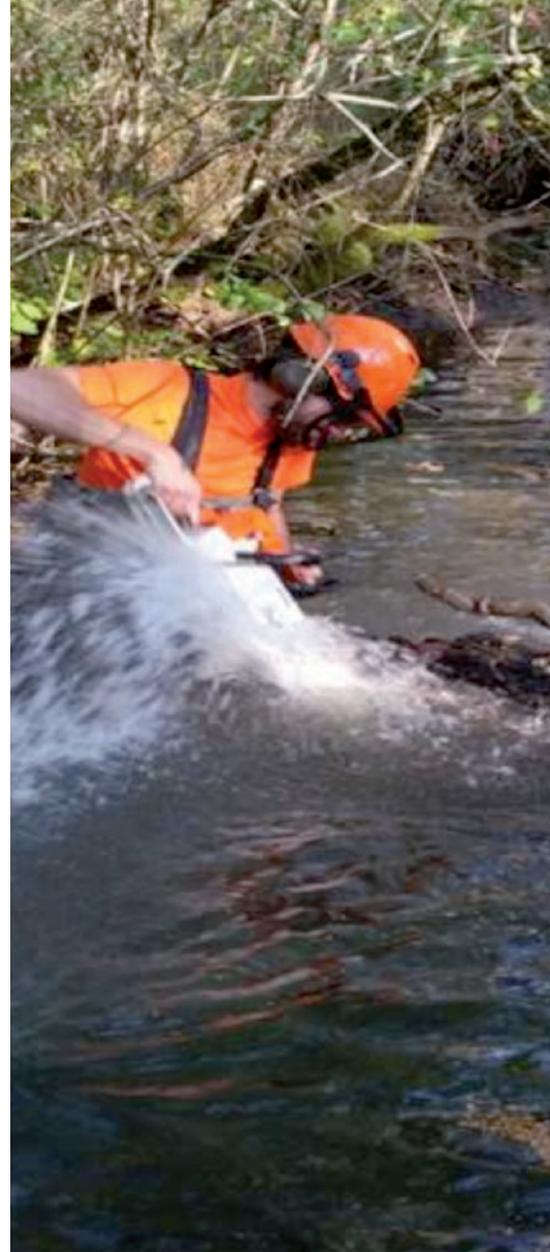
La commune de Bellevue a sollicité l'OPC Valavran pour la démolition d'une passerelle en ciment et remplacement par une passerelle en bois, un magnifique travail a été réalisé.

Un gros travail a également été effectué pour la commune de Pregny-Chambésy, avec la remise en état des barrières et ses à-côtés de l'Etang des Ecrevisses. L'OPC Valavran peut chaleureusement remercier ce service qui a fait un travail exemplaire.

## Télématique / Transmission

Lt Gfeller | Cpl Philippi

Les transmissions ont à nouveau soutenu et servi de relais lors du Derby des Bois sur la Commune de Versoix en 2014. Ils ont participé au traditionnel essai des sirènes en février. Ce service a de nouveau été sollicité pour le triathlon de Genève.



## **Suivi de la situation**

Lt Cédric Doerig

Le Service de renseignement continue son soutien auprès de l'État-Major en lui fournissant de précieux services dans l'élaboration de documentation relative à l'organisation de l'office. Il gère également les communications internes (journal, minutes d'un cours, etc.) ou lors de la course cycliste et le D-CH-14.

## **Domaine logistique (CMT)**

1<sup>er</sup> Lt Marco Doimo | 1<sup>er</sup> Lt Lionel Menapace  
Lt David Niquille | Cap Josselin Schmitt

Le Service construction maintient à niveau les bâtiments et assure l'entretien courant avec l'appui de trois groupes techniques. Ce travail est important et nécessite des moyens relativement importants. En ce qui concerne l'organisation de l'ORPC Valavran, on peut féliciter ce service et son responsable pour la tenue des constructions.

Le Lt David Niquille est en charge du Service transport, il est donc responsable des véhicules suivants: 3 bus 9 places, un bus 8 places, un 4x4 8 places et une voiture de piquet 5 places.

Le caporal Josselin Schmitt a pris en charge la gestion du matériel cette année et on lui souhaite plein succès dans cette tâche d'envergure. Le 1<sup>er</sup> lieutenant Lionel Menapace gère la chancellerie de l'organisation à la plus grande satisfaction des autorités du groupement.

## **Logistique Ravitaillement**

Cpl Fabian Kozelsky

Le caporal Fabian Kozelsky a rejoint et renforcé l'équipe de cuisine. Il s'est chargé de l'élaboration et de la préparation d'excellents menus lors des cours durant toute l'année. Ce fut un réel plaisir pour les astreints.

## **Protection & Assistance**

Lt, Cpl Yann Bernardini  
Sdt Nicolas Borzykowski  
Lt Upul Wannakuarachichi

### **CPA (contrôle périodique des abris)**

Le mandat de prestations établi par la FORE (formation rapidement engageable) est prêt.

### **Don du sang**

Le soutien apporté à la journée du Don du sang est très apprécié des Samaritains et de la population.

La visite des abris privés, qui était restée en souffrance, a été réalisée et la base de données est aujourd'hui à jour. Il est à présent possible de démarrer avec des nouvelles visites en 2015.

## **Service Atomique / Chimique**

Lt Roger Schenkel

Le maintien des stocks et une vérification du matériel sont effectués régulièrement. Ce service fut également engagé durant le cours combiné du mois d'octobre. Un exercice a été réalisé avec les tenues (FSA) lors du D-CH 14. Ces tenues sont étanches lors d'intervention en milieu contaminé.

Il est rappelé à tous les propriétaires qu'ils sont tenus d'entretenir les abris et les équipements de la protection civile conformément à l'article 9 de la loi fédérale sur les constructions de protection civile et à l'article 21 du règlement cantonal d'application des dispositions fédérales en la matière.

## **Contact**

Major Stéphane Granger  
ORPC Valavran  
Office intercommunal  
Mairie de Versoix  
case postale 107 | 1290 Versoix  
t. & f. 022 775 66 56

# RAPPORT FINANCIER 2014



**BILAN | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2014**

(en CHF)

	<b>Solde au 31.12.2014</b>	<b>Solde au 31.12.2013</b>
<b>ACTIF</b>	<b>97'716'768.84</b>	<b>99'417'825.72</b>
<b>LIQUIDITÉS</b>	<b>27'518'499.26</b>	<b>21'249'250.68</b>
Caisses	3'692.45	2'410.95
Chèques postaux	15'750'466.43	10'417'578.25
Banques	9'939'038.80	10'703'987.20
Etat de Genève	1'825'301.58	125'274.28
<b>AVOIRS</b>	<b>7'850'879.29</b>	<b>15'477'574.07</b>
Comptes courants	1'161'851.55	8'798'558.51
Impôts à encaisser	6'075'125.97	6'347'021.71
Autres débiteurs	396'936.27	221'444.36
Compte de liaison entre 2 exercices	87'668.00	97'549.49
Autres créances	129'297.50	13'000.00
<b>PLACEMENTS</b>	<b>26'286'578.85</b>	<b>25'646'721.45</b>
Valeurs à revenu fixe	362'570.75	362'318.40
Parts sociales	8'750.00	8'750.00
Immeubles	25'915'258.10	25'275'653.05
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>29'956'185.37</b>	<b>30'869'760.15</b>
Terrains non bâtis	909'320.00	1'027'036.30
Ouvrages de génie civil	6'138'872.65	7'150'316.05
Terrains bâtis	21'137'655.26	21'019'446.94
Mobilier, machines, véhicules	357'002.05	111'554.45
Autres biens	1'413'335.41	1'561'406.41
<b>PRÊTS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>	<b>4'556'214.07</b>	<b>4'550'957.37</b>
Communes	2'052'528.07	2'047'270.37
Sociétés d'économie mixte	2'503'686.00	2'503'687.00
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>1'523'700.00</b>	<b>1'598'850.00</b>
Communes	1'523'700.00	1'598'850.00
<b>AUTRES DÉPENSES À AMORTIR</b>	<b>24'712.00</b>	<b>24'712.00</b>
Frais d'études	24'712.00	24'712.00

	<b>Solde au 31.12.2014</b>	<b>Solde au 31.12.2013</b>
<b>PASSIF</b>	<b>97'716'768.84</b>	<b>99'417'825.72</b>
<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>	<b>1'225'901.19</b>	<b>1'745'652.91</b>
Créanciers	1'174'262.09	1'632'846.92
Compte de liaison entre 2 exercices	51'639.10	112'805.99
<b>ENGAGEMENTS ENVERS ENTITÉS PARTICUL.</b>	<b>345'148.10</b>	<b>345'148.10</b>
Fonds et fondations	345'148.10	345'148.10
<b>PROVISIONS FISCALES</b>	<b>3'717'976.52</b>	<b>3'989'084.07</b>
Compte de fonctionnement	3'717'976.52	3'989'084.07
<b>ENGAGEMENTS ENVERS FINANC.SPÉCIAUX</b>	<b>5'128'777.85</b>	<b>5'305'024.75</b>
Taxes d'équipement	464'179.00	464'179.00
Taxes d'écoulement	448'071.50	542'239.50
Contribution de remplacement abris P.C.	228'753.05	223'953.05
Immeubles locatifs	3'987'774.30	4'074'653.20
<b>FORTUNE NETTE</b>	<b>87'298'965.18</b>	<b>88'032'915.89</b>
Fortune nette	87'298'965.18	88'032'915.89

## ANALYSE GLOBALE DU BILAN | 2010 - 2014

(en millions de CHF)

<b>ACTIFS</b>	2010	2011	2012	2013	2014
Patrimoine financier	65.5	65.5	60.9	62.4	61.6
Patrimoine administratif	21.2	21.4	29.5	37.0	36.1
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>86.7</b>	<b>86.9</b>	<b>90.4</b>	<b>99.4</b>	<b>97.7</b>

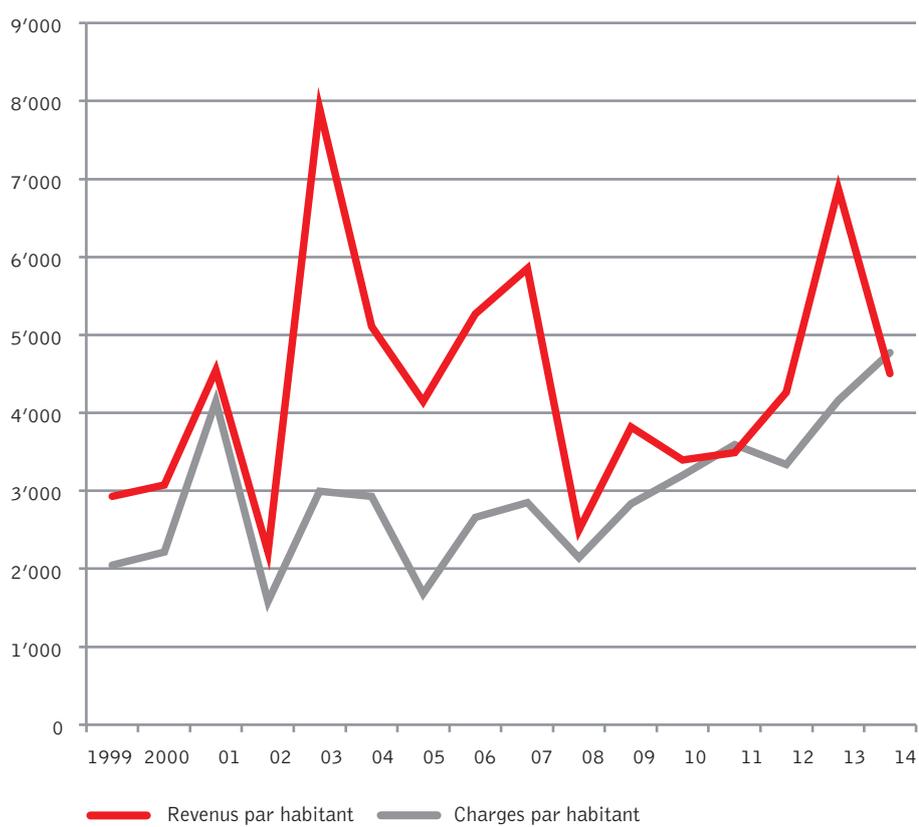
<b>PASSIFS</b>	2010	2011	2012	2013	2014
Fonds étrangers et affectés*	8.4	8.9	9.9	11.4	10.4
Fonds propres	78.3	78.0	80.5	88.0	87.3
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>86.7</b>	<b>86.9</b>	<b>90.4</b>	<b>99.4</b>	<b>97.7</b>

\* provisions, créances et engagements envers des financements spéciaux





## EVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS PAR HABITANT (en CHF)



**TABLEAU DE BOUCLEMENT DES COMPTES | 2014**  
(en CHF)

<b>Compte de fonctionnement (90)</b>			
Charges	9'056'438.96	Revenus	12'507'924.45
Amortissements	4'185'436.20	Excédent de charges	733'950.71
	<b>13'241'875.16</b>		<b>13'241'875.16</b>
<b>Investissements nets (910)</b>			
Investissements	3'650'842.12	Subventions d'investissements et autres recettes	448'874.00
		Augmentation des investissements nets	3'201'968.12
	<b>3'650'842.12</b>		<b>3'650'842.12</b>
<b>Financement (911)</b>			
Augmentation des investissements nets	3'201'968.12	Reprise des amortissements	4'185'436.20
Reprise de l'excédent des charges	733'950.71		
Excédent de financement	249'517.37		
	<b>4'185'436.20</b>		<b>4'185'436.20</b>
<b>Variation de la fortune nette (912)</b>			
		Excédent de financement	249'517.37
Report au bilan des amortissements	4'185'436.20	Report au bilan des dépenses d'investissement	3'201'968.12
		Diminution de la fortune	733'950.71
	<b>4'185'436.20</b>		<b>4'185'436.20</b>



**DONS ET AIDES HUMANITAIRES | 2014**  
(en CHF)

Subventions diverses	49'893.50
Aide sociale	7'966.30
Aide à l'étranger	79'400.00

**PATRIMOINE ADMINISTRATIF**

DATE ANNEE	OBJET	DURÉE		FONCT.	DÉBUT & FIN AMORT.	CRÉDIT VOTÉ
13.03.90	P.C. Valavran	25	T	16	1991 - 2014	118'457.35
17.04.95	Salle de gymnastique	25	T	34	1996 - 2019	5'000'000.00
17.06.97	Coll. Pré-Roset/PG/P	20	T	71	1998 - 2017	2'401'975.75
28.04.98	Transf. anc. salle gym	25	T	34	1999 - 2023	1'910'054.00
27.06.00	Réf.toit ancienne mairie	20	T	08	2001 - 2020	275'000.00
30.01.01	Chemin piét. Chênes	10	T	62	2002 - 2011	370'000.00
19.06.01	Coll. route de Collex	20	T	71	2002 - 2021	2'034'400.00
21.10.03	Piste cyclable route Collex	10	T	62	2004 - 2013	270'000.00
18.11.03	Balayeuse	10	T	62	2005 - 2014	210'000.00
18.11.03	Téléréseau	20	T	30	2004 - 2023	1'741'300.00
17.06.08	4 CC-Téléreau	20	T	30	2009 - 2028	836'113.76
15.06.04	Réfection chemin de la Pralay	10	T	62	2005 - 2014	330'000.00
14.12.04	Coll.Pougny, Pré-Félix	30	T	71	2009 - 2038	1'500'000.00
01.07.05	Revêtement & éclairage Pougny et Pré-Félix	10	T	62	2012 - 2016	240'000.00
29.06.05	Modération trafic Malagny	10	T	62	2007 - 2016	348'000.00
15.11.05	Coll.M.Rose, S.d'Or, Ms + CC du 10.05.11	30	T	71	2007 - 2036	2'000'000.00
24.05.06	Eclairage Mt Rose	10	T	62	2007 - 2016	240'000.00
04.04.06	Réamen.chemin des Chênes + CC du 10.05.11	10	T	62	2007 - 2016	145'493.15
30.05.06	Halle gonflable tennis + CC du 10.05.11	10	T	34	2007 - 2016	447'542.35
12.12.06	Quartier de la Chêna	20	T	62	2009 - 2028	823'000.00
12.12.06	Rénov. façades mairie	20	T	08	2007 - 2026	360'000.00
12.12.06	Luminaires chemin Pralay	20	T	62	2007 - 2026	250'000.00
19.06.07	Parcelle 563	30	T	08	2008 - 2037	1'186'420.00
15.05.07	Centre Vigne Blanche + CC du 08.11.11	30	T	34	2008 - 2037	2'278'375.54
02.10.07	Saugy Ponton	10	T	62	2009 - 2018	160'000.00
08.04.08	Aménag. chemin Mairie	10	T	62	2009 - 2018	170'000.00
17.06.08	Stade Marc Burdet	20	T	34	2009 - 2028	455'000.00
09.12.08	Piétons & Cycles Rte Malagny + CC du 05.04.11	20	T	62	2010 - 2028	828'989.50
09.12.08	Esplanade de la gare + CC du 05.04.11	20	T	62	2010 - 2028	597'154.05
09.12.08	Ralentisseur-Moissons & Mt. Rose	20	T	62	2010 - 2028	470'000.00
18.12.08	Centre communal polyvalent	Cré. Ét.	T	08	2011 - 2040	750'000.00
02.02.10	Centre communal + frais préc.	30	EC	08	2011 - 2040	15'810'496.65
09.12.08	Trottoir Pré-Roset	20	EC	62	2009 - 2028	270'000.00
10.11.09	Trottoir chaussée Creux	10	EC	62	2010 - 2019	235'000.00
10.11.09	Rte Saugy trott. Éclair.	10	EC	62	2010 - 2019	513'000.00
08.12.09	Rén. Bât. Ecole + CCDU 06.12.11	30	EC	21	2010 - 2039	4'221'120.00
11.05.10	Amén. Centre Village	15	EC	08	2011 - 2025	745'000.00
13.04.10	Créd. Et. Ctre Voirie Pompiers	Cré. Ét.	EC	14	2011 - 2040	240'000.00
08.11.11	Trottoir chemin des Limites	20	EC	62	2012 - 2031	225'000.00
20.09.11	Modération Pralay	10	EC	62	2012 - 2021	184'680.00
26.06.12	GI Bâtiment de la Crèche + étude	30	EC		2013 - 2032	2'203'966.70
06.12.11	Hutins Goulus	20	EC	62		406'942.00
07.02.12	Créd. Et. Collecteurs Troiselles, Pte-Voie	Cré. Ét.	EC	71		100'000.00
06.11.12	Plan Général d'évacuation des eaux PGEE		T	71		186'642.85

SOLDE AU 01.01.2014	EN-COURS DÉPENSES TOTALES BRUTES	DÉPENSES 2014	RECETTES 2014	AMORT. 2014	SOLDE AU 31.12.2014
4'735.00				4'735.00	-
819'130.00			819'130.00	-	
412'323.00			103'080.00	309'243.00	
738'535.00			73'853.00	-	
95'639.00				13'660.00	81'979.00
1.00				1.00	-
442'549.10			55'318.00	387'231.10	
1.00				1.00	-
13'507.00				13'506.00	1.00
1'230'714.45			123'071.00	1'107'643.45	
330'691.96			25'000.00	305'691.96	
27'000.00				27'000.00	-
1'075'000.00			43'000.00	1'032'000.00	
144'000.00			144'000.00	-	
99'000.00				99'000.00	-
1'232'000.00			56'000.00	1'176'000.00	
90'000.00				90'000.00	-
48'000.00				48'000.00	-
150'000.00			150'000.00	-	
617'250.00			41'150.00	576'100.00	
217'871.75			16'759.00	201'112.75	
156'000.00			12'000.00	144'000.00	
948'870.00			39'550.00	909'320.00	
1'257'600.00			52'400.00	1'205'200.00	
78'161.30				78'161.30	-
73'739.25				73'739.25	-
341'250.00			22'750.00	318'500.00	
637'500.00			42'500.00	595'000.00	
453'000.00			30'200.00	422'800.00	
315'000.00			21'000.00	294'000.00	
13'791'511.72	17'055'827.90	1'866'121.28	105'000.00	475'094.90	15'077'538.10
192'656.25			12'843.75	179'812.50	
154'537.60			25'757.00	128'780.60	
300'000.00			300'000.00	-	
3'911'934.16	4'377'340.31	-43'409.85	176'555.00	140'704.00	3'511'265.31
515'625.08				42'969.00	472'656.08
75'949.80	91'949.80			-	75'949.80
171'271.35	182'521.35			11'250.00	160'021.35
86'080.10				18'468.00	67'612.10
2'045'269.37	2'197'142.07	78'565.70		73'307.00	2'050'528.07
156'428.20	411'173.00	6'084.80	162'513.00		-
90'763.70	100'763.70	10'000.00			100'763.70
-					-

**INVESTISSEMENTS** | 31 décembre 2013 - 31 décembre 2014  
(en CHF)

**PATRIMOINE ADMINISTRATIF**

DATE ANNEE	OBJET	DURÉE	FONCT.	DÉBUT & FIN AMORT.	CRÉDIT VOTÉ	
05.02.13	Aménagement mobilier salle seigneuriale	8	TA	08	2013 - 2020	50'000.00
05.03.13	Aménagement Pte Voie. Étude	Cré. Ét.	EC			97'000.00
05.03.13	Liaison énergie		EC	08	2013 - 2040	290'000.00
09.04.13	Cheminement au chemin des Chênes	20	TA	62	2014 - 2033	132'000.00
07.05.13	Rénovation locaux Sauvetage SISL	30	EC	14	2014 - 2033	950'000.00
07.05.13	Crèche mobiliers GIBC	8	EC	54	2014 - 2021	138'450.00
25.06.13	Collecteur route Malagny	30	EC	71	2014 - 2043	360'000.00
25.06.13	Fresques plafond salle seigneuriale	10	EC	08	2014 - 2023	50'000.00
25.06.13	Mise en passe, phase I, + crédit compl.	10	T	21	2014 - 2023	93'533.70
15.10.13	Mise en passe, phase II	10	EC	08	2014 - 2023	100'000.00
08.04.14	Mobilier Centre Communal	8	EC	08	2015 - 2022	93'000.00
08.04.14	Vaisselle & ustensiles Centre Communal	5	EC	08	2015 - 2019	60'000.00
13.05.14	Accès Bains du Saugy	20	EC	33	2015 - 2034	530'000.00
24.06.14	Collecteur Rennex-limites-Mt.Rose	30	EC	71	2015 - 2044	615'000.00
24.06.14	Mise en passe, phase III	10	EC	08	2015 - 2024	85'000.00
23.09.14	Chemin Pré-Paul	5	EC	62	2016 - 2020	190'000.00
23.09.14	Tracteur	5	EC	33	2015 - 2019	70'000.00

**TOTAL  
DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**

**PATRIMOINE FINANCIER**

DATE ANNEE	OBJET	DURÉE	FONCT.	DÉBUT & FIN AMORT.	CRÉDIT VOTÉ
03.04.12	Maison du Pressoir				1'350'000.00
09.04.13	Jardin d'Iris Sàrl, participation				11'000.00

**TOTAL  
DU PATRIMOINE FINANCIER**

SOLDE AU 01.01.2014	EN-COURS DÉPENSES TOTALES BRUTES	DÉPENSES 2014	RECETTES 2014	AMORT. 2014	SOLDE AU 31.12.2014
43'628.55				6'232.65	37'395.55
24'712.00	24'712.00				24'712.00
271'945.70	335'433.50	54'870.80		8'617.00	318'199.50
126'588.80				6'600.00	119'988.80
239'973.98	857'773.75	617'799.77		31'666.00	826'107.75
54'415.90	106'500.00	52'084.10		17'306.00	89'194.00
49'621.70	423'559.90	373'938.20		12'000.00	411'559.90
-	-				-
93'533.70				9'354.00	84'179.70
93'057.05	99'777.70	6'720.65		10'000.00	89'777.70
- 90'112.15	90'112.15			90'112.15	
-	71'098.35	71'098.35			71'098.35
-	349'058.87	349'058.87	4'806.00		344'252.87
-	33'960.60	33'960.60			33'960.60
-	1'136.70	1'136.70			1'136.70
-	13'500.00	13'500.00			13'500.00
-	69'200.00	69'200.00			69'200.00
<b>34'538'573.52</b>	<b>26'892'541.65</b>	<b>3'650'842.12</b>	<b>448'874.00</b>	<b>4'185'416.20</b>	<b>33'555'125.44</b>

SOLDE AU 01.01.2014	EN-COURS DÉPENSES TOTALES BRUTES	DÉPENSES 2014	RECETTES 2014	AMORT. 2014	SOLDE AU 31.12.2014
<b>58'017.30</b>		639'605.05			697'622.35
<b>8'750.00</b>					8'750.00
<b>66'767.30</b>		<b>639'605.05</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>706'372.35</b>

**COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE** | 2013 -2015  
(en CHF)

	CHARGES	BUDGET 2013	RÉALISÉ 2013	BUDGET 2014	RÉALISÉ 2014	BUDGET 2015
300	Autorités et commissions	203'000	201'091	215'100	199'460	221'200
301	Traitements du personnel	1'057'440	1'084'352	1'169'950	1'147'636	1'177'060
303	Assurances sociales	106'115	108'194	110'000	128'047	111'400
304	Caisses de pensions et prévoyance	153'851	392'785	176'500	195'904	188'800
305	Assurance maladie et accidents	56'935	41'865	57'100	49'142	55'400
307	Prestations aux pensionnés	30'000	30'000	10'000	10'000	
308	Personnel intérimaire	32'000	28'298	25'000	46'904	48'000
309	Autres charges de personnel	3'000	1'399	4'000	1'744	5'000
	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1'642'341</b>	<b>1'887'984</b>	<b>1'767'650</b>	<b>1'778'837</b>	<b>1'806'860</b>
310	Fournitures de bureaux & imprimés	110'000	106'840	88'000	83'817	106'000
311	Mobilier, machines, véhicules, mat.	192'000	195'002	275'000	307'060	294'000
312	Eau, énergie, combustibles	217'000	280'063	242'500	262'401	258'000
313	Achats fourn. et marchandises	112'500	128'502	113'500	110'047	144'500
314	Entretien immeubles par des tiers	685'000	622'139	845'000	765'375	702'000
315	Entret. d'objets mobil. par tiers	105'000	106'972	141'000	127'019	144'000
316	Loyers, fermages et redev. d'utilis.	1'500	1'080	1'500	1'380	1'500
317	Dédommagements	62'000	57'613	62'000	50'124	82'000
318	Honoraires et prestations de serv.	2'030'700	1'932'396	2'015'200	1'838'878	2'041'400
319	Frais divers	52'000	45'831	36'000	69'243	71'000
	<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b>	<b>3'567'700</b>	<b>3'476'437</b>	<b>3'819'700</b>	<b>3'615'345</b>	<b>3'844'400</b>
34	Contributions collectivités	1'491'846	1'492'107	2'307'740	2'293'359	6'133'682
35	Dédommagements collectivités publiques	614'473	954'251	706'929	720'946	849'840
36	Subventions	822'061	697'660	1'018'842	747'643	1'088'000
	<b>DÉDOMMAGEMENTS &amp; SUBVENTIONS</b>	<b>2'928'380</b>	<b>3'144'017</b>	<b>4'033'511</b>	<b>3'761'948</b>	<b>8'071'522</b>
<b>A</b>	<b>TOTAL CHARGES AVANT AMORTISSEMENTS</b>	<b>8'138'421</b>	<b>8'508'438</b>	<b>9'620'861</b>	<b>9'156'130</b>	<b>13'722'782</b>
	RECETTES	BUDGET 2013	RÉALISÉ 2013	BUDGET 2014	RÉALISÉ 2014	BUDGET 2015
40	Impôts	(8'976'600)	(17'310'963)	(10'628'503)	(10'699'816)	(13'900'108)
42	Revenus de biens	(1'463'000)	(1'450'020)	(1'503'000)	(1'533'807)	(1'779'000)
43	Revenus divers	(105'000)	(244'125)	(148'000)	(241'010)	(178'000)
44	Parts à des recettes & contributions sans affectation	(20'000)	(24'853)	(23'000)	(24'841)	(23'000)
46	Subventions & allocations		(2'650)	(7'000)	(8'450)	(7'000)
<b>B</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>(10'564'600)</b>	<b>(19'032'611)</b>	<b>(12'309'503)</b>	<b>(12'507'924)</b>	<b>(15'887'108)</b>
<b>A - B</b>	<b>RÉSULTAT AVANT AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS</b>	<b>(2'426'179)</b>	<b>(10'524'173)</b>	<b>(2'688'642)</b>	<b>(3'351'794)</b>	<b>(2'164'326)</b>
330	Variation provisions		518'160		(99'692)	
331	Amortissements ordinaires	2'104'073	2'114'961	2'176'876	2'099'960	2'115'236
32	Amortissements complémentaires		380'000	495'000	2'085'476	
	<b>RÉSULTAT NET AU BILAN</b>	<b>(322'106)</b>	<b>(7'511'052)</b>	<b>(16'766)</b>	<b>733'950</b>	<b>(49'090)</b>

Genève, le 14 avril 2015

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION  
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2014  
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD**

Berney & associés sa  
société fiduciaire

8, rue du Mont  
case postale 6208  
1211 Genève 6  
T +41 22 234 91 00  
F +41 22 234 91 01

4, rue d'Arz  
case postale 6188  
1002 Lucerne  
T +41 28 234 91 00  
F +41 28 234 91 01

6, rue du moulin  
case postale 1949  
2001 Neuchâtel  
T +41 28 234 91 00  
F +41 28 234 91 01

1, rue Arthur penzlin  
case postale 294  
1005 Vevey  
T +41 28 234 91 00  
F +41 28 234 91 01

berneyassociés.com

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,  
Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels de la COMMUNE DE GENTHOD pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. Les comptes annuels ont été établis sur la base des dispositions légales de la République et Canton de Genève.

**Responsabilité du Maire et des adjoints**

Le Maire et les adjoints sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que de la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement de comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En outre, ils sont responsables du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

J.

2.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels de la COMMUNE DE GENTHOD pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014, présentant un excédent de charges du compte de fonctionnement de CHF 733'950.71, sont conformes à la loi suisse et aux dispositions légales de la République et Canton de Genève.

BERNEY & ASSOCIES SA  
Société fiduciaire

  
Frédéric BERNEY  
Expert-réviseur agréé

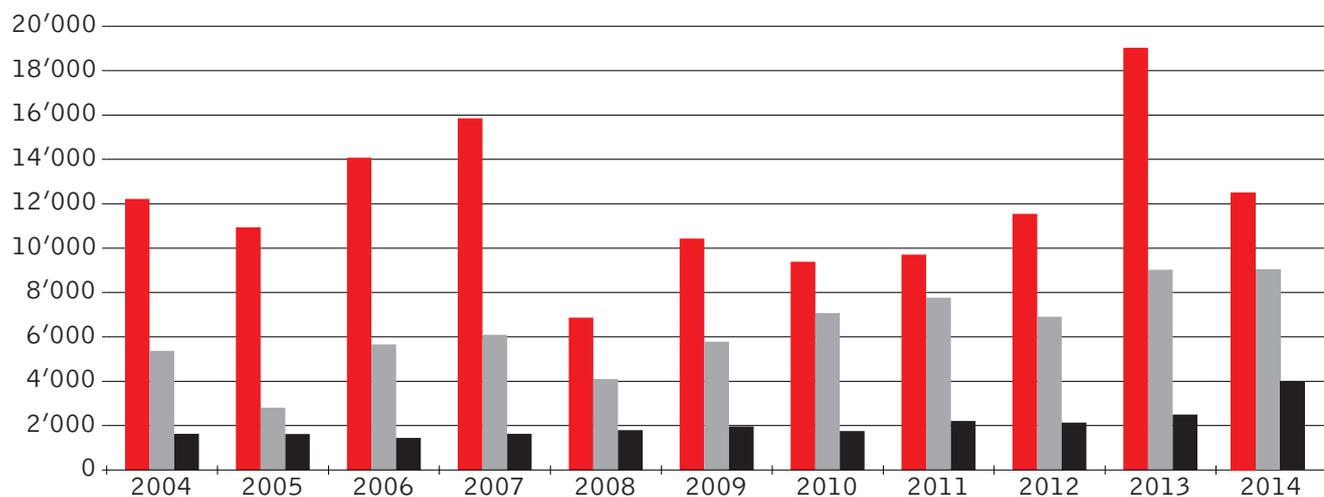
  
Marielle CAPT  
Expert-réviseur agréée  
Réviseur responsable

- Annexes :**
- comptes annuels comprenant :
    - bilan
    - compte de fonctionnement par fonction
    - compte de fonctionnement par nature
    - modes de financement
    - tableau de boucliment des comptes
    - détail des investissements
    - compte de fonctionnement par fonction détaillée
    - compte des investissements détaillés
    - tableau des immeubles locaux
    - tableau des mouvements des fonds spéciaux
    - liste des vérifications effectuées

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

(en CHF)

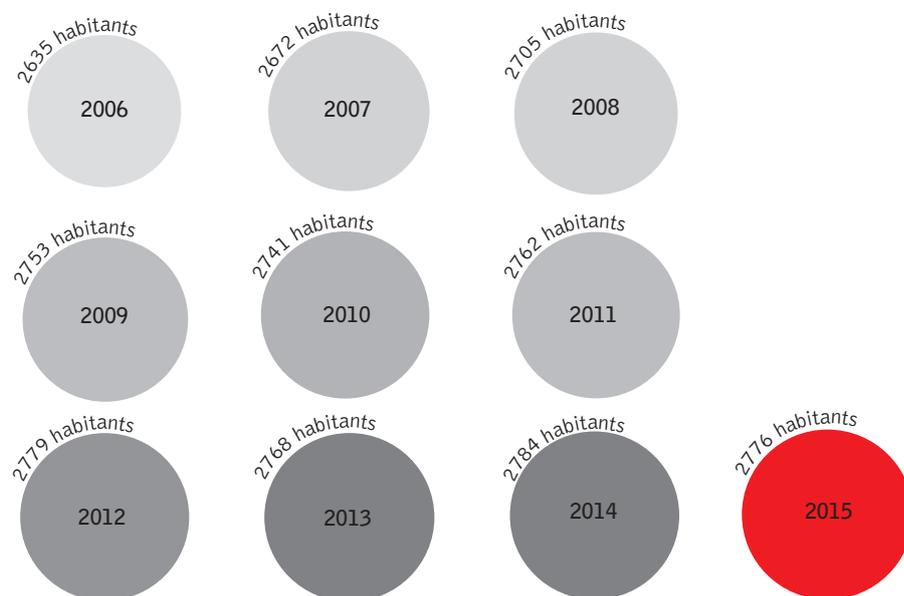
FONCT.	DÉSIGNATION	BUDGET 2013	RÉALISÉ 2013	BUDGET 2014	RÉALISÉ 2014	BUDGET 2015
0.	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	2'003'610	2'210'781	2'439'457	2'352'050	2'428'508
0.8	dont Bâtiments inclus dans Administration	917'355	905'634	1'204'528	1'156'511	1'088'308
1.	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	560'016	500'716	615'901	517'735	711'913
2.	<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	526'562	596'451	530'908	572'738	584'258
3.	<b>CULTURE ET LOISIRS</b>	1'759'480	2'010'052	2'074'362	2'916'719	1'575'022
5.	<b>PRÉVOYANCE SOCIALE</b>	824'686	775'475	1'115'113	856'884	1'152'513
6.	<b>TRAFIC</b>	1'079'034	1'103'331	1'101'458	1'657'399	968'723
7.	<b>PROTECTION ET AMENAG. ENVIRONN.</b>	969'260	841'045	892'798	846'978	879'399
9.	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>	(7'332'754)	(13'847'308)	(8'118'763)	(8'268'606)	(7'615'426)
95.	<b>IMMEUBLES</b>	(742'000)	(1'701'594)	(668'000)	(717'946)	(734'000)
	<b>RÉSULTATS</b>	<b>(322'106)</b>	<b>(7'511'052)</b>	<b>(16'766)</b>	<b>733'951</b>	<b>(49'090)</b>



	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Revenus	12'220	10'933	14'077	15'855	6'872	10'431	9'387	9'710	11'544	19'033	12'508
Dépenses	5'375	2'810	5'660	6'089	4'104	5'785	7'071	7'762	6'905	9'027	9'056
Amortissements	1'631	1'624	1'441	1'632	1'794	1'964	1'760	2'213	2'139	2'495	4'185
Résultats	5'214	6'499	6'976	8'134	974	2'682	556	-265	2'500	7'511	-733

# ÉLÉMENTS STATISTIQUES

## Population de la commune



au 01.01.08	Electeurs communaux	314
au 01.01.08	Electeurs fédéraux	1322
au 01.01.09	Electeurs communaux	299
au 01.01.09	Electeurs fédéraux	1317
au 01.01.10	Electeurs communaux	297
au 01.01.10	Electeurs fédéraux	1331
au 01.01.11	Electeurs communaux	295
au 01.01.11	Electeurs fédéraux	1320
au 01.01.12	Electeurs communaux	297
au 01.01.12	Electeurs fédéraux	1336
au 01.01.13	Electeurs communaux	294
au 01.01.13	Electeurs fédéraux	1334
au 01.01.14	Electeurs communaux	317
au 01.01.14	Electeurs fédéraux	1353
au 01.01.15	Electeurs communaux	302
au 01.01.15	Electeurs fédéraux	1378

## Etat civil

> Mariages célébrés à Genthod	13
> Décès	6
> Naissances	0
> Reconnaissances	4
> Actes délivrés pour l'arrondissement	827

## Naturalisations

En 2014, 16 préavis favorables ont été délivrés pour des demandes de naturalisations suisse et gentousienne.

## Cimetière

> Inhumations	10
> Incinérations	5

La creuse des tombes est effectuée en collaboration avec les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy.

Les titulaires d'un emplacement doivent l'entretenir. En cas de non-respect du règlement, les autorités municipales sont en droit de décider de retirer ou d'annuler la concession.

Toute pose d'un monument doit faire l'objet d'une autorisation écrite délivrée par la Mairie au minimum 48 heures avant l'intervention des marbriers.

Les familles concernées par l'échéance d'une concession sont contactées par la Mairie et un avis paraît en fin d'année dans la Feuille d'Avis Officielle.

## Ecole

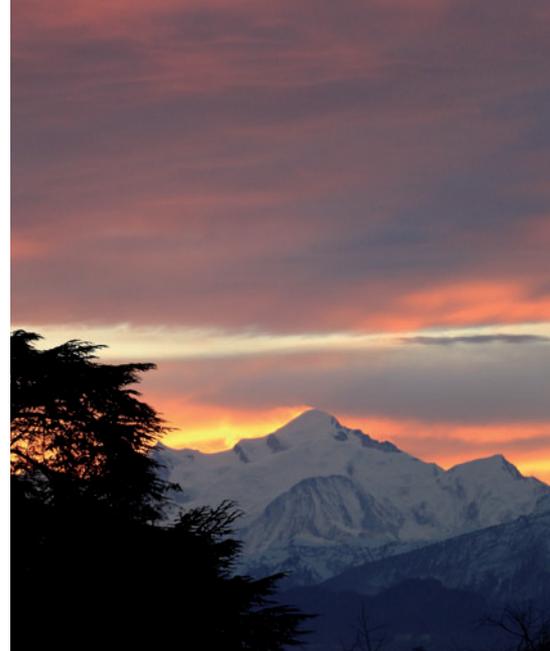
### Effectif des élèves annoncés pour la rentrée scolaire 2014-2015

1P	Mme Michèle Feyer-Bianco	21
2P	Mme Gabrielle Hofer	16
3P	Mme Sophie Pasche Hafner/Mme Carole Oldacre	25
4/5P	Mme Nadine Stalder/Mme Mireille Vienne	22
5/6P	Mme Isabelle Steiner Grob	22
6P	Mme Emilie Hahling	21
7P	Mme Lucile RoCHAT	22
8P	M. Dominique Favre	23

---

Total

172 élèves



# RENSEIGNEMENTS UTILES

## CONGÉS ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

### Vacances d'été

Lundi 29 juin au vendredi 21 août 2015

### Vacances d'automne

Lundi 19 au vendredi 23 octobre 2015

### Noël | Nouvel An

Lundi 24 décembre 2015  
au vendredi 8 janvier 2016

### Février

Lundi 15 au vendredi 19 février 2016

### Pâques

Jeudi 24 mars au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016

### Autres congés

Jeûne Genevois | jeudi 10 septembre 2015

Ascension | jeudi 5 mai 2016

Pentecôte | lundi 16 mai 2016

## LOCATION DE SALLES

### Centre communal polyvalent

#### Tarif pour les habitants de la commune

	PRIX
Salle des fêtes	500.00
Loges	50.00
Foyer	100.00
Bar	50.00
Cuisine	100.00
Salle Gallatin	100.00
Salle Bonnet	100.00
Salle de la Rive	100.00
Caution	200.00

#### Tarif pour les habitants hors-commune (privé)

	PRIX
Salle des fêtes	1000.00
Loges	50.00
Foyer	200.00
Bar	100.00
Cuisine	200.00
Salle Gallatin	200.00
Salle Bonnet	200.00
Salle de la Rive	200.00
Caution	200.00

#### Tarif pour les habitants hors-commune (lucratif)

	PRIX
Salle des fêtes	3000.00
Loges	50.00
Foyer	300.00
Bar	100.00
Cuisine	200.00
Salle Gallatin	300.00
Salle Bonnet	300.00
Salle de la Rive	300.00
Caution	200.00

### Espace Saladin (ancienne salle communale)

#### Tarif pour les habitants de la commune

	PRIX
Espace Saladin	200.00
Caution	200.00

#### Tarif pour les habitants hors-commune (privé)

	PRIX
Espace Saladin	250.00
Caution	200.00

#### Tarif pour les habitants hors-commune (lucratif)

	PRIX
Espace Saladin	500.00
Caution	200.00

### Salle des sociétés

#### Tarif pour les habitants de la commune

	PRIX
Salle	100.00
Caution	200.00

#### Tarif pour les habitants hors-commune (privé)

	PRIX
Salle	200.00
Caution	200.00

#### Tarif pour les habitants hors-commune (lucratif)

	PRIX
Salle	300.00
Matériel de cuisine	50.00



### Parascolaire

#### Tarif pour les habitants de la commune

	PRIX
Salle Écureuil	200.00
Cuisine	50.00
Salle Chêna	100.00
Salle Moudrie	100.00
Caution	200.00

#### Tarif pour les habitants hors-commune (privé)

	PRIX
Salle Écureuil	250.00
Cuisine	50.00
Salle Chêna	200.00
Salle Moudrie	200.00
Caution	200.00

#### Tarif pour les habitants hors-commune (lucratif)

	PRIX
Salle Écureuil	500.00
Cuisine	50.00
Salle Chêna	300.00
Salle Moudrie	300.00
Caution	200.00

La réservation des salles est effectuée par le secrétariat de la Mairie durant les heures d'ouverture. Aucune réservation n'est enregistrée au-delà de trois mois.

Il est rappelé que les "prête-noms" sont totalement interdits. La personne louant la salle s'engage, vis-à-vis de la Mairie, à être présente lors de la manifestation.

Les locaux mis à disposition doivent être restitués en parfait état de propreté.

### OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION

#### Modification de la loi sur le séjour et l'établissement des Confédérés

La loi a été modifiée afin de permettre aux communes de gérer le registre de leurs habitants, citoyens suisses uniquement.

Cette loi autorise désormais les Genevois et Confédérés à obtenir auprès de la Mairie de leur lieu de domicile différents documents officiels:

- > Certificat de domicile
- > Certificat de séjour/professionnels
- > Déclaration de domicile

Cette modification s'applique uniquement aux Confédérés.

La gestion des informations relatives aux personnes de nationalité étrangère demeure de la seule compétence de l'Etat et celles-ci devront continuer à se rendre à l'Office cantonal de la population  
88, route de Chancy  
heures d'ouverture guichets  
lundi-mardi-jeudi-vendredi  
07h30 à 13h30; mercredi 09h30-17h00  
accueil téléphonique:  
lundi-vendredi 13h30-16h30

Service Suisses  
t. 022 546 46 03

Service Etrangers  
t. 022 546 47 95

Service état civil et légalisations  
t. 022 546 48 64

Service asile et départ  
t. 022 546 49 02

### Service des passeports et de la nationalité

Le Service des passeports et de la nationalité invite le public à passer commande du nouveau passeport biométrique 10 selon la procédure suivante:

- > en se présentant personnellement au centre de saisie  
88, route de Chancy à Onex  
07h30 à 15h30
- > par internet sur le site de la Confédération directement  
[https://www.ch-edoc-passantrag.admin.ch/antrag/antrag\\_start.action?request\\_locale=fr](https://www.ch-edoc-passantrag.admin.ch/antrag/antrag_start.action?request_locale=fr)



La fabrication des passeports à données biométriques a débuté le 1<sup>er</sup> mars 2010; le délai usuel de livraison du document est de 10 jours ouvrables.

### Tarifs

Le nouveau passeport est valable 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les moins de 18 ans.

Il coûte CHF 145.00 pour les adultes et CHF 65.00 pour les moins de 18 ans. L'offre combinée passeport et carte d'identité (qui n'est pas biométrique) coûte CHF 158.00 pour les adultes et CHF 78.00 pour les moins de 18 ans (tous ces prix s'entendent frais de port inclus).

### Carte d'identité

Il est toujours possible de passer commande d'une carte d'identité auprès de la Mairie.

Le coût est de CHF 70.00 pour les adultes et CHF 35.00 pour les moins de 18 ans (frais de port inclus).

### Passeport provisoire

En cas de voyage à l'étranger, si le passeport est échu et que le passeport 10 n'a pas encore pu être délivré, il est toujours possible de commander un passeport provisoire pour la somme de CHF 150.00 auprès de la Police de la sécurité internationale à l'aéroport.  
t. 022 427 92 81

Le passeport 10 répond à toutes les normes internationales. Comme le passeport 03 établi avant le 26 octobre 2006 et le passeport biométrique 06, il permet de voyager aux Etats-Unis, ou de transiter par ce pays, sans visa.

### Légalisation de documents

Pour obtenir une légalisation de signature ainsi qu'une copie conforme à l'original, vous pouvez vous adresser directement au Service état civil et légalisations (3<sup>ème</sup> étage)  
88, route de Chancy, 1213 Onex  
t. 022 546 48 60.

Accueil téléphonique  
du lundi au vendredi  
de 13h30 à 16h30

Guichets  
lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 07h30 à 13h30

mercredi  
de 09h30 à 17h00

La Mairie n'est plus habilitée à fournir ce genre de prestations.



# GENTHOD PRATIQUE

ÉDITION JUIN 2015

## AUTORITÉS MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATURE 2015-2020

A la suite des élections des 19 avril et 10 mai 2015, le Maire et ses Adjoints, qui ont prêté serment le 29 mai 2015, et le Conseil municipal, qui a prêté serment le 2 juin 2015, se composent comme suit:

### Mairie

Maire | **Wolfgang Honegger**

Adjoints | **Michel Stalder, Andreas Baumgartner**

### Conseil Municipal

Conseillers |

**Carol Borloz-Neuffer** (GIG)

**Christina Dellamula** (PLR)

**Christophe Favre** (GIG)

**Lorella Glaus** (PLR)

**Bastien Guex** (GIG)

**Isabelle Isch** (PDC)

**Olivier Joss** (GIG)

**Jean Keller** (PLR)

**Marie-France Mutilod** (PLR)

**Nicole Picard Flumet** (GIG)

**Fabienne Pitteloud** (PDC)

**Georges Rychner** (PLR)

**Noun Sanou** (PLR)

**Joël Schmulowitz** (GIG)

**Elisabeth Stalder** (PLR)

**Julie Udry** (PDC)

**Christine Vizcaino** (GIG)

PLR | Parti Libéral Radical

GIG | Groupement pour les intérêts de Genthod

PDC | Parti Démocrate Chrétien

## EXÉCUTIF

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

## MAIRIE

Administration | Cimetière  
37, rue du Village | t. 022 774 12 80  
f. 022 774 20 85 | info@genthod.ch  
[www.genthod.ch](http://www.genthod.ch)

Secrétaire général | M. Michel Soutter

### Heures d'ouverture

lundi | 13h30 à 19h00

mardi, jeudi et vendredi | 13h30 à 16h30

mercredi | 09h00 à 12h00

## SERVICE SOCIAL POUR LES AÎNÉS

Salle de Saussure | 1<sup>er</sup> étage  
29, rue du Village | t. 022 774 19 81  
f. 022 774 03 26

Responsable | Mme Tina Petite

### Heures d'ouverture sur rendez-vous

mardi 12h45 à 14h30

vendredi 08h00 à 09h00

### Visites aux communiers

mardi 14h30 à 18h30

vendredi 09h30 à 12h00

## ÉTAT CIVIL

Arrondissement de l'état civil  
Grand-Saconnex & Pregny-Chambésy

Officiers d'état civil | M. André Gafner  
et Mme Christine Panier Gay  
47, route de Pregny | 1292 Chambésy  
t. 022 758 03 20  
etatcivil@pregny-chambesy.ch

### Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 08h30 à 11h30

l'après-midi, uniquement sur rendez-vous

### Célébration des mariages à Genthod

t. 022 774 12 80

Basé sur la commune de Pregny-Chambésy, dans le bâtiment de la Mairie, le service de l'Etat civil regroupe depuis 2008 les offices des communes suivantes: Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy.

Au nombre de deux, M. André Gafner et Mme Christine Panier Gay exercent le métier d'officier d'état civil, un travail très complexe de par les changements des lois fédérales et internationales qui sont très souvent modifiées.

## BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

11, route de Rennex | t. 022 774 23 30  
bibliotheque@genthod.ch

Responsable | Mme Nicole Sacca

### Heures d'ouverture

lundi | 15h00 à 19h00

mardi et vendredi | 15h00 à 18h00

mercredi | 14h00 à 17h00

samedi\* | 09h00 à 12h00

Calendrier des samedis\* | selon agenda –  
renseignements à la mairie ou sur [www.genthod.ch](http://www.genthod.ch)

## VOIRIE | PARCS & PROMENADES

Rural

35, rue du Village | t. 022 774 12 80

## BÂTIMENTS SCOLAIRES

Ecole

139, route de Valavran | t. 022 774 23 31

### Directeur de l'école

M. Herbert Binggeli (dès le 24 août 2015)

Secrét. Bellevue-Genthod | t. 022 959 75 42

Bureau à Genthod | t. 022 774 21 90

## RESTAURANT SCOLAIRE

6, chemin de la Pralay  
t. 022 774 13 44  
t. 079 909 51 36 (répondeur)

### Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi  
11h30 à 13h30

## ACTIVITÉS SURVEILLÉES

(parascolaire)

6, chemin de la Pralay  
t. 022 774 13 44  
t. 079 909 51 36 (répondeur)

### Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi  
16h00 à 18h00

## SALLE DE GYMNASTIQUE

4, chemin des Chênes

## ESPACE SALADIN

(ancienne salle communale)

2, chemin de la Mairie | t. 022 774 12 80

## CENTRE COMMUNAL

4, chemin de la Pralay | t. 022 774 12 80

## LOCAL DE VOTE

4, chemin de la Pralay

## **GARDE D'ENFANTS**

Crèche intercommunale | Les 4 Saisons  
41, chemin de la Menuiserie  
1293 Bellevue | t. 022 758 06 36  
f. 022 758 06 37

La crèche accueille les enfants de la naissance à 4 ans, du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30. Elle est fermée durant un mois en été et les vacances scolaires de Noël.



## **Jardin d'enfants "Les Petits Loups"**

Le Saugy | 2, rue du Village  
t. 022 774 25 73

Présidence | Mme Anne Boada

Le jardin d'enfants accueille les petits de 2 ans à l'âge de la rentrée scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h15 à 11h45 et 13h30 à 17h00, excepté le mercredi. Fermeture durant les vacances scolaires.

## **Association des familles d'accueil**

Association Intercommunale  
Supernounou  
56, route de Sauverny | 1290 Versoix  
t. 022 775 13 20  
pascale.cuerel@supernounou.ch  
[www.supernounou.ch](http://www.supernounou.ch)

## **SERVICE DU FEU**

Commandement | Cdt Stéphane Nicollin  
t. 079 662 01 22  
cp30@genthod.ch | www.cp30.ch

Urgences (SIS) | t. 118

Nids d'abeilles | t.118

Nids de guêpes et frelons

Entreprise spécialisée  
SADED SA  
32-34, rue des Noirettes | 1227 Carouge  
t. 022 342 36 00

## **POSTE DE POLICE DE VERSOIX**

5, place Charles-David | 1290 Versoix  
t. 022 427 63 10

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 16h00 à 18h30

samedi | 10h00 à 12h00

Urgences | t. 117

## **EPICERIE DE GENTHOD AGENCE POSTALE**

C'est ici l'endroit où...

8, chemin de la Pralay | t. 022 774 27 20

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 07h30 à 12h30

15h00 à 18h30

samedi | 08h30 à 17h30

## **SERVICES RELIGIEUX**

**Protestant** | Temple de Genthod  
Pasteur Andreas Fuog | t. 022 798 07 97

## **Paroisse des 5 communes**

secrétariat | t. 022 798 07 97  
9, chemin des Crêts-de-Pregny  
1218 Grand-Saconnex

Heures d'ouverture

mardi et jeudi | 09h00 à 15h00  
gd-sac@protestant.ch  
<http://paroisse5communes.ch/>



Informations

Mme Nelly Abel | Présidente  
t.022 958 04 44

**Catholique** | Chapelle Sainte-Rita  
Abbé Vincent Roos  
Cure de Versoix | t. 022 755 12 44

## **POMPES FUNÈBRES**

Pompes Funèbres Générales SA  
46, av. Cardinal-Mermillod  
1227 Carouge | t. 022 342 30 60



Le nouveau Maire entouré du personnel communal

## **CENTRE D'ACTION SOCIALE DE VERSOIX (CAS)**

### **Aide à domicile**

5, chemin de Versoix-la-Ville  
1290 Versoix | t. 022 420 48 00

### **Heures d'ouverture**

lundi au vendredi  
08h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

## **PERMANENCE JURIDIQUE**

locaux du CAS

### **Heures d'ouverture**

mercredi et vendredi | 17h30 à 19h00  
ou sur rendez-vous  
t. 022 779 25 86

## **URGENCES MÉDICALES**

t. 144

## **SOS MÉDECINS**

t. 022 748 49 50

## **CENTRE ORNITHOLOGIQUE DE RÉADAPTATION (COR)**

47, chemin des Chênes | t. 079 624 33 07

## **CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DES TUILERIES**

42, chemin des Tuileries | 1293 Bellevue  
t. 022 774 25 25

### **Heures d'ouverture**

lundi au vendredi | 07h00 à 20h00  
samedi | 07h00 à 12h00

## **RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS**

### **Levée des ordures**

Mardi dès 7h00 | Vendredi dès 6h00

### **Concessionnaire**

Transvoirie SA | 8, chemin de l'Émeraude  
1214 Vernier | t. 022 306 15 15

Seuls les sacs à ordures fermés et les conteneurs normalisés peuvent être utilisés pour les ordures ménagères.

Ils ne peuvent être déposés que la veille des jours de levée et doivent impérativement être rentrés dans les plus brefs délais.

Le dépôt de sacs à ordures à côté des conteneurs est interdit.

## **Ramassage du papier et du carton**

Judis 25 juin, 23 juillet, 27 août, 24 septembre, 29 octobre, 26 novembre, 17 décembre 2015

Prière de déposer, devant votre propriété, le papier et le carton dans un conteneur à papier ou sinon les ficeler.

## **Ramassage des objets encombrants et de la ferraille, TV, matériel informatique, fax, téléphones**

Judis 18 juin, 19 novembre 2015

Prière de déposer ces objets devant votre domicile en quantité raisonnable.

Les matériaux de construction ou de démolition ne seront pas enlevés.

## **Ramassage des déchets verts de jardins**

Judis 4 et 18 juin, 2 et 16 juillet, 6 et 20 août, 3 et 17 septembre, 1<sup>er</sup> et 15 octobre, 5 et 19 novembre, 17 décembre 2015

Ces déchets doivent être mis dans des sacs en plastique n'excédant pas 30 kg.

Ceux provenant de haies et d'arbres seront mis en petits fagots.

Chaque propriétaire ou locataire est autorisé à déposer au maximum cinq sacs par passage. Les déchets de jardins peuvent être déposés au centre de récupération des Chanâts.

## **Récupération du verre**

Conteneurs | chemin de la Mairie

## **Espace de récupération et recyclage des déchets ESREC**

chemin des Chanâts | 1293 Bellevue  
t. 022 774 09 50

### **Heures d'accès**

lundi au vendredi | 14h30 à 19h30  
samedi | 09h30 à 17h00

Fermé le dimanche et les jours fériés

L'ESREC, gardienné, est inaccessible en dehors de ces horaires.

## **Conditions d'accès et d'évacuation des déchets:**

- > Les apports des particuliers sont gratuits et non limités.
- > Les artisans et les commerçants ne sont pas acceptés.
- > Il est formellement interdit de déposer des déchets hors des emplacements prévus à cet effet ou en dehors de l'enceinte.

---

**Matériel récupéré** déchets encombrants, ferraille, matériel électrique, électronique de bureau, cartouches toner, tubes néon, ampoules économiques, déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins, huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, batteries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier, carton, capsules de café.

### **Les matériaux suivants ne sont pas acceptés**

ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale, épaves de voitures, déchets industriels, déchets d'amiante, déchets spéciaux des artisans et des commerces.

## **Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEK)**

Le ramassage des cadavres d'animaux de compagnie est effectué en permanence sur appel | t. 022 342 50 43

## **RAMONAGE**

Maître ramoneur officiel

M. Jonathan Jost

150, route de Ferney

1218 Le Grand-Saconnex

t. 022 757 29 33 et 079 590 15 10



## RECOMMANDATIONS

### Divagation des chiens

Selon le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (F 3 15.04), du 17 juin 1955, l'article 41 stipule:

“Sous réserve des dispositions spéciales sur la divagation d'animaux dangereux, tout détenteur d'animal est tenu de prendre les précautions nécessaires pour qu'il ne puisse pas lui échapper ou nuire au public.”

Selon la loi sur les chiens (M 3 45), les articles 18, 20, 21 stipulent:

“Tout détenteur doit prendre les précautions nécessaires afin que son chien ne puisse pas lui échapper, blesser, menacer ou poursuivre le public et les animaux, ni porter préjudice à l'environnement, notamment aux cultures, à la faune et à la flore sauvages.”

“Tout détenteur de chien doit prendre les précautions nécessaires pour que celui-ci ne trouble pas la tranquillité publique par ses aboiements ou ses hurlements.”

“Il incombe au détenteur d'empêcher son chien de souiller le domaine public, les cultures et les espaces naturels.”

“Il doit en particulier ramasser les déjections de celui-ci.”

### Feux de jardins

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20) et son règlement d'application (L 1 20.01), la population est informée que les feux de jardins sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève lorsqu'une collecte de déchets organiques est organisée par la Commune.

Est tolérée, pour autant qu'il n'en résulte pas de nuisances excessives pour le voisinage, l'incinération de déchets agricoles, tels que les ceps de vignes ou de plantes-hôtes d'organismes nuisibles de quarantaine, les souches avec racines d'arbres fruitiers et les déchets secs naturels, pour autant qu'il s'agisse d'une quantité de moins de 3 m<sup>3</sup>.

### Tondeuses à gazon et machines à souffler les feuilles mortes

(art. 10B de la loi F 3 10.03)

L'usage des tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit:

- de 20h00 à 8h00 du lundi au samedi;
- le dimanche et les jours fériés.

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier.

Durant cette période, il est interdit d'en faire usage:

- de 20h00 à 08h00 du lundi au samedi;
- le dimanche et les jours fériés;
- sur les chemins forestiers.

### Taille des haies et végétaux nuisibles ou parasites

La Mairie rappelle les dispositions notamment des articles 76 et 70 de la loi sur les routes (L 1 10):

“Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies doivent être taillées aux hauteurs fixées à l'article 70 et ne pas empiéter sur la voie publique.”

“Les murs et clôtures en bordure d'une voie publique ou privée ne peuvent, dans la mesure où ils sont autorisés, excéder une hauteur de 2 m. Le département peut exiger que les ouvrages autorisés soient distants jusqu'à 1,20 m du bord d'une voie publique ou privée. Il peut, en outre, exiger la plantation de végétation.”

“Dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies.”

Quant à l'article 38 du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05.01), il stipule que tout propriétaire est tenu d'éliminer les organismes nuisibles ou leurs plantes-hôtes, ainsi que les plantes indésirables pouvant infecter les biens-fonds voisins et nuire à leur bonne culture et à la santé publique.

Concernant ces deux objets, la commune adresse un avis chaque année au printemps, afin de rappeler les délais pour nettoyer leur parcelle. Passé le délai indiqué, il peut être procédé d'office aux travaux nécessaires, aux frais des propriétaires.



## Piscines

Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d'éviter toute atteinte aux personnes ou à l'environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter les mesures suivantes:

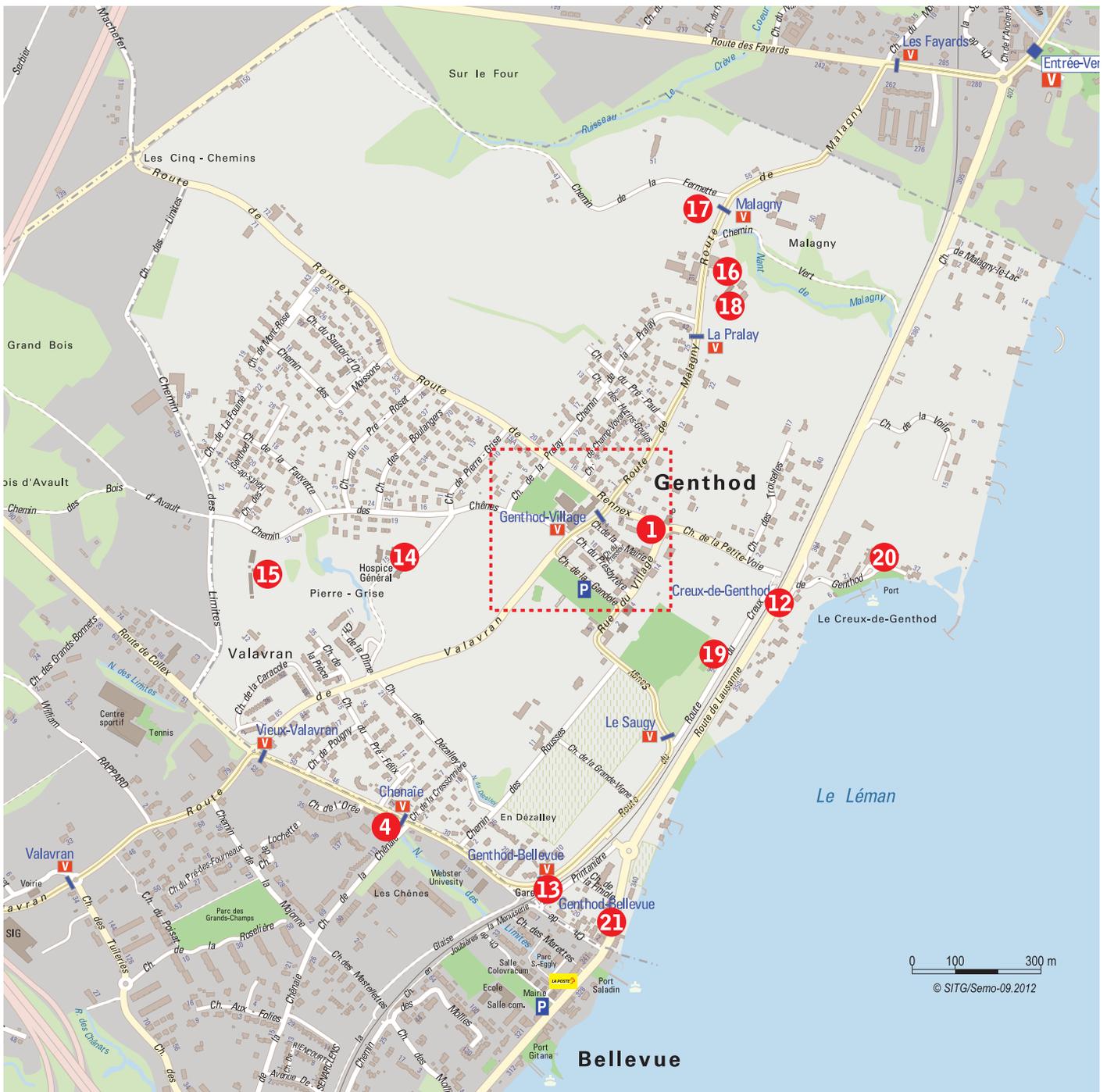
- > choisir un produit de traitement des eaux adapté au style de piscine et en ajuster le dosage
- > cesser tout apport de produit de traitement de l'eau de baignade 48 heures au minimum avant la vidange de la piscine afin de permettre l'évaporation du désinfectant
- > déverser les eaux de nettoyage du bassin dans le réseau des eaux usées
- > maintenir en parfait état de fonctionnement les installations de dosage du désinfectant et de traitement des eaux
- > récupérer immédiatement les produits chimiques accidentellement répandus et les éliminer comme déchets spéciaux (au besoin aviser le SIS au 118).

Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retournés au fournisseur ou déposés dans l'un des trois espaces récupération (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chanâts.

La "Directive sur l'évacuation des eaux des piscines familiales" informe des bonnes pratiques en la matière. Elle est disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève [www.ge.ch/eau/directives](http://www.ge.ch/eau/directives)



Pour tout renseignement complémentaire: secteur de l'inspection et de la police de la protection des eaux, direction générale de l'eau | t. 022 388 64 00



**COMMUNE DE GENTHOD**

1. Mairie | Restaurant du Château
2. Voirie | Service du feu
3. Temple protestant
4. Chapelle catholique Sainte-Rita
5. Espace Saladin
6. Salle paroissiale
7. Maison Lullin | Le Saugy
8. Ecole
9. Bibliothèque
10. Cimetière

11. Terrain de jeux pour enfants
12. Gare CFF Crueux-de-Genthod
13. Gare CFF Genthod-Bellevue
14. Domaine Pierre-Grise
15. Secours aux oiseaux (C.O.R.)
16. Fondation L'Essarde
17. Pension Les Mimosas
18. Ecole Anglaise
19. Tennis
20. Restaurant du Crueux-de-Genthod
21. Restaurant Le Lacustre
22. Salle de gymnastique
23. Centre communal polyvalent
24. Parascolaire
25. Agence postale | Commerces



# AUTORITÉS MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATURE 2011 - 2015

A la suite des élections des 13 mars et 17 avril 2011, le Maire et ses Adjoints, qui ont prêté serment le 31 mai 2011, et le Conseil municipal, qui a prêté serment le 6 juin 2011, se composent comme suit:

## Mairie

Maire | **François Mazenod**

Adjoints | **Michel Stalder, Andreas Baumgartner**

## Conseil Municipal

Conseillers |

**Anne Boada** (PLR)

**Carol Borloz-Neuffer** (GIG)

**Christophe Favre** (GIG)

**Georg Feyer** (GIG)

**Bastien Guex** (GIG)

**Wolfgang Honegger** (PLR)

**Isabelle Isch** (PDC)

**Jean Keller** (PLR)

**Philippe Lagrange** (PLR)

**Erika Mottier** (PDC)

**Marie-France Mutillod** (PLR)

**Fabienne Pitteloud** (PDC)

**Marco Realini** (PLR)

**Georges Rychner** (PLR)

**Anne-Claude Semon** (GIG)

**Elisabeth Stalder** (PLR)

**Viken Vartzbed** (PLR)

PLR | Parti Libéral Radical

GIG | Groupement pour les intérêts de Genthod

PDC | Parti Démocrate Chrétien

## Bureau du Conseil Municipal

2014 - 2015

Présidence | **Wolfgang Honegger**

Vice-présidence | **Carol Borloz-Neuffer**

Secrétaire | **Fabienne Pitteloud**

## Répartition des tâches entre les membres de la Mairie

Maire | **François Mazenod** Administration et gestion du personnel | Aménagement du territoire et tissu économique | Etat civil | Cimetière | Finances | Bâtiments

Adjoint | **Michel Stalder** Affaires sociales & naturalisations | Culture & bibliothèque | Sports & loisirs | Scolaire

Adjoint | **Andreas Baumgartner** Sécurité publique | Génie civil & mobilité | Environnement

## Commissions

### Bâtiments

Président | **Wolfgang Honegger**; Vice-président | **Georg Feyer**; Membres | **Christophe Favre, Philippe Lagrange, Erika Mottier, Georges Rychner, Viken Vartzbed**

### Sécurité publique

Président | **Philippe Lagrange**; Vice-présidente | **Isabelle Isch**; Membres | **Carol Borloz-Neuffer, Georg Feyer, Jean Keller, Marco Realini, Georges Rychner**

### Scolaire

Président | **Marco Realini**; Vice-présidente | **Isabelle Isch**; Membres | **Anne Boada, Carol Borloz-Neuffer, Bastien Guex, Wolfgang Honegger, Jean Keller**

### Culture & bibliothèque

Présidente | **Isabelle Isch**; Vice-président | **Bastien Guex**; Membres | **Jean Keller, Marie-France Mutillod, Marco Realini, Anne-Claude Semon, Elisabeth Stalder**

### Sports & loisirs

Présidente | **Anne-Claude Semon**; Vice-président | **Marco Realini**; Membres | **Christophe Favre, Marie-France Mutillod, Georges Rychner, Fabienne Pitteloud, Viken Vartzbed**

### Affaires sociales & naturalisations

Présidente | **Anne Boada**; Vice-présidente | **Carol Borloz-Neuffer**; Membres | **Bastien Guex, Erika Mottier, Marie-France Mutillod, Elisabeth Stalder, Viken Vartzbed**

### Génie civil & mobilité

Président | **Christophe Favre**; Vice-président | **Viken Vartzbed**; Membres | **Wolfgang Honegger, Erika Mottier, Marco Realini, Georges Rychner, Anne-Claude Semon**

## Environnement

Président | **Georg Feyer**; Vice-présidente | **Marie-France Mutillod**; Membres | **Anne Boada, Carol Borloz-Neuffer, Wolfgang Honegger, Elisabeth Stalder, Fabienne Pitteloud**

## Finances

Président | **Jean Keller**; Vice-président | **Fabienne Pitteloud**; Membres | **Anne Boada, Georg Feyer, Bastien Guex, Philippe Lagrange, Marie-France Mutillod**

## Aménagement du territoire & tissu économique

Président | **Fabienne Pitteloud**; Vice-président | **Georges Rychner**; Membres | **Anne Boada, Christophe Favre, Philippe Lagrange, Anne-Claude Semon, Elisabeth Stalder**

## Groupement intercommunal de la Vigne Blanche

Membres | **Carol Borloz-Neuffer, Isabelle Isch, Marie-France Mutillod**

## Commission consultative du GICORD

Membre | **Elisabeth Stalder**

## Groupement intercommunal "Les 4 Saisons"

Membres | **Anne Boada, Anne-Claude Semon**

## Groupement intercommunal pour le bâtiment de la crèche

Membres | **Christophe Favre, Elisabeth Stalder**

## Groupement intercommunal de gestion des déchets des Tuileries

Membres | **Georg Feyer, Jean Keller, Fabienne Pitteloud**

## Taxation

Président | **François Mazenod**  
Vice-président | **Michel Stalder**  
Membre | **Andreas Baumgartner**

## Réclamation Proposition au Conseil d'Etat

Président | **Jean Keller**  
Vice-présidente | **Carol Borloz-Neuffer**  
Membres | **Bastien Guex, Philippe Lagrange, Fabienne Pitteloud**





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

**GENTHOD**

37, rue du Village | 1294 Genthod  
t. 022 774 12 80 | f. 022 774 20 85  
info@genthod.ch | www.genthod.ch

